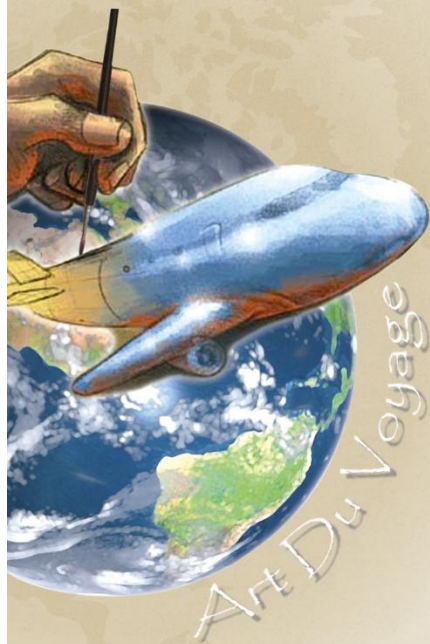




Escapades Vacances

HIVER / PRINTEMPS
2026

Art du Voyage
FJ Travels



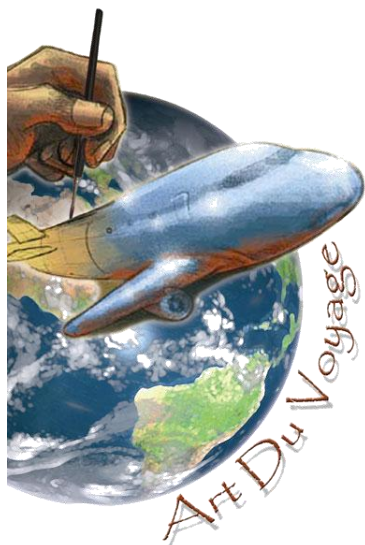
Escapades
au fil des mois
Soleil d'hiver
Cities
Douce France

En réservant par un CSE partenaire, bénéficiez
de réductions :

-10% sur la France métropolitaine (hors package
avec transport)

-5% (hors taxes d'aéroport) sur l'étranger,
DOM-TOM et packages France avec transport

44 rue de l'Etang d'Or – 78120 RAMBOUILLET – Tél : 01 30 88 27 30
www.artduvoyage.fr – individuels@artduvoyage.fr



Hiver / Printemps 2026

**CE CAHIER DES PRIX A ETE ETABLI EN MARS 2025
en fonction des conditions économiques en vigueur et
au regard des taux de change à cette date :**

1€ = 1,05\$

1£ = 1.20€

Un baril de pétrole à env. 67\$

SOMMAIRE ESCAPADES / VACANCES

ESCAPADES AU FIL DES MOIS

JANVIER – OMAN	P. 4
FÉVRIER – MADÈRE	P. 4
MARS - ISLANDE	P. 4
AVRIL – PANAMA	P. 5
MAI – BALI	P. 5
MAI – TURQUIE	P. 5

SOLEIL D'HIVER

GUADELOUPE / DOMINIQUE	P. 6
CAP VERT	P. 6
MAJORQUE	P. 7
MALTE	P. 8
CHYPRE	P. 9
EGYPTE	P. 9

CITIES

COPENHAGUE	P. 10
HELSINKI	P. 10
VIENNE	P. 10
PRAGUE	P. 11
LONDRES	P. 11
SEVILLE	P. 11
PORTO	P. 12
LISBONNE	P. 12
ROME	P. 12
NAPLES	P. 13
VENISE	P. 13
ISTANBUL	P. 13

DOUCE FRANCE

NORD - VALJOLY	P. 14
SOMME – CAYEUX SUR MER	P. 14
NORMANDIE – PONTORSON / MONT ST MICHEL	P. 15
LOIRE ATLANTIQUE / LA BAULE	P. 15
VENDÉE / ST GILLES CROIX-DE-VIE	P. 16

OMAN « TRESORS D'ARABIE »

Circuit de 08 jours / 06 nuits

Prix / personne Départ garanti	Du 11/01 au 18/01/26 et du 25/01 au 01/02/26
Adulte	2088 €
Supplément chambre individuelle	367 €

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Mascate / Paris sur vol direct Oman Air ou sur vol avec escale Gulf Air, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 184€ en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant anglophone,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le circuit en autocar de grand tourisme climatisé et en Jeep 4x4 climatisé selon programme,
- Le logement base chambre double en hôtels 3* et 4 *, et une nuit dans un camp dans le désert,
- La pension complète du dîner du jour 2 au petit déjeuner du dernier jour (sauf dîner du jour 7),

- Les services d'un guide accompagnateur francophone durant les visites,
- Les visites et entrées telles que décrites dans le programme,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Le déjeuner du jour 2 et 8, le dîner du jour 7,
- Les boissons,
- Le port des bagages,
- Les pourboires aux guides et aux chauffeurs,
- La garantie annulation (2,5% du forfait global).

MADÈRE « CARNAVAL DE MADÈRE »

Circuit de 08 jours / 07 nuits

Prix / personne Départ garanti	Du 12/02 au 19/02/26
Adulte	1918 €
Supplément chambre individuelle	735 €
Supplément hôtel 4*	361 €

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Funchal / Paris sur vol régulier TAP ou Transavia, (parfois avec une escale), selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 52 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le circuit en autocar grand tourisme,
- Le logement base chambre double en hôtel 3*,
- La pension complète du dîner du jour 1 au petit déjeuner du dernier jour (sauf dîner du jour 7),
- Les services d'un guide accompagnateur francophone pendant toute la durée du circuit,
- Les visites et entrées telles que décrites dans le programme,

- Le transfert dans le centre de Funchal et la place assise en tribune pour voir le cortège du Carnaval,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Le supplément hôtel 4*,
- Le dîner du jour 7,
- Les boissons,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 2€ / pers / jour,
- Le port des bagages,
- Les pourboires aux guides et aux chauffeurs,
- La garantie annulation (2,5% du forfait global).

ISLANDE « LUMIERES DU NORD »

Circuit de 06 jours / 05 nuits

Prix / personne Départ garanti	Du 27/02 au 04/03/26, du 06/03 au 11/03/26 et du 13/03 au 18/03/26
Adulte	1895 €
Supplément chambre individuelle	395 €
Entrée au Lagon Bleu + transfert le jour 1 ou 6*	159 €

***L'excursion doit être réservée au moment de l'inscription.**

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Reykjavik / Paris sur vol Icelandair ou Transavia, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 60 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le circuit en autocar grand tourisme,
- Le logement base chambre double en hôtels 3*,
- La ½ pension du petit déjeuner du jour 2 au petit déjeuner du jour 6 (sauf dîner du jour 5), incluant thé/café,
- Les services d'un guide accompagnateur francophone durant le circuit,

- Les visites et entrées telles que décrites dans le programme,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Les déjeuners, les dîners du jour 1 et 5, les boissons,
- L'entrée au Lagon Bleu,
- La taxe de séjour (à payer sur place) : env. 3€ / jour / pers,
- Le port des bagages,
- Les pourboires aux guides et aux chauffeurs,
- La garantie annulation (2,5% du forfait global).

PANAMA « DU CANAL AUX CARAÏBES »

Circuit de 09 jours / 07 nuits

Prix / personne Départ garanti	Du 26/04 au 04/05/26
Adulte	2138 €
Supplément chambre individuelle	430 €

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Panama City / Paris sur vol régulier Air France, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 360 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le circuit en autocar de grand tourisme climatisé,
- Le logement base chambre double en hôtels 3* et 4*,
- Un verre de bienvenue à l'arrivée dans chaque hôtel,
- La pension complète du petit déjeuner du jour 2 au déjeuner du jour 5,
- La formule All Inclusive du dîner du jour 5 au déjeuner du jour 8,
- Les services d'un guide accompagnateur francophone pendant toute la durée du circuit (hors extension balnéaire),

- Les visites et entrées telles que décrites dans le programme,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Le dîner du jour 1,
- Les boissons (hors formule All Inclusive),
- Le port des bagages,
- Les pourboires aux guides et aux chauffeurs,
- La garantie annulation (2,5% du forfait global).

BALI « DÉCOUVERTE DE BALI »

Circuit de 09 ou 10 jours / 07 nuits (selon la compagnie aérienne : vol de jour ou de nuit)

Prix / personne Départ garanti	Du 20 au 28/04/26 et du 18/05 au 26/05/26
Adulte	2045 €
Supplément chambre individuelle	327 €

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Denpasar / Paris avec une escale, sur vol régulier Emirates, Qatar Airways, Malaysia Airlines ou KLM, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 220 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le circuit en autocar de grand tourisme climatisé,
- Le logement base chambre double en hôtels 3* et 4*,
- La ½ pension (petit déjeuners & déjeuners) du petit déjeuner du jour 3 au petit déjeuner du jour 9 (sauf déjeuner du jour 8),
- Les services d'un guide accompagnateur francophone pendant toute la durée du circuit,

- Les visites et entrées telles que décrites dans le programme,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Le déjeuner du jour 8 et 9, les dîners,
- Les boissons,
- Les frais de visa à l'arrivée à Bali (VOA), à prévoir en espèces : env. 35€ / pers (prix 2025),
- Le port des bagages,
- Les pourboires aux guides et aux chauffeurs,
- La garantie annulation (2,5% du forfait global).

TURQUIE « D'ISTANBUL À EPHÈSE »

Circuit de 08 jours / 07 nuits

Prix / personne Départ garanti	Du 09/05 au 16/05/26
Adulte	1777 €
Supplément chambre individuelle	336 €

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Istanbul et Izmir / Paris sur vol direct Transavia ou Turkish (avec escale), selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 86€ en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant anglophone,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le circuit en autocar de grand tourisme climatisé,
- Le logement base chambre double en hôtels 4*,
- La pension complète du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 8,
- Les services d'un guide accompagnateur francophone durant les visites,

- Les visites et entrées telles que décrites dans le programme,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Les boissons,
- Le port des bagages,
- Les pourboires aux guides et au chauffeur,
- La garantie annulation (2,5% du forfait global).

ANTILLES : COMBINÉ GUADELOUPE – LA DOMINIQUE

Logement en ½ pension pour 10 jours / 08 nuits

Prix / personne Départ le lundi ou mardi	Du 03/11 au 15/12/25	Du 05/01 au 11/01/26	Du 12/01 au 08/02/26	Du 09/02 au 08/03/26	Du 09/03 au 10/05/26	Du 11/05 au 31/05/26
Adulte	2517 €	2611 €	2706 €	3169 €	2780 €	2422 €
3 ^{ème} Adulte	2348 €	2432 €	2474 €	2938 €	2601 €	2348 €
1 ^{er} Enfant 2/11 ans	1759 €	2111 €		2574 €	2280 €	2027 €
Supplément chambre individuelle	732 €	774 €	869 €		774 €	663 €

Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes. 2^{ème} enfant : nous consulter.

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Pointe à Pitre / Paris sur vol régulier Air France, Air Caraïbes ou Corsair, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 495 € en mars 2025 et révisables,
- Les inter-îles Guadeloupe / La Dominique / Guadeloupe en bateau,
- Les taxes portuaires à 70 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Les transferts port / hôtel / port,
- Le logement base chambre double en hôtels 3* (2 nuits en Guadeloupe + 3 nuits à la Dominique + 3 nuits en Guadeloupe),

- La ½ pension du dîner du jour 1 au petit déjeuner du dernier jour,
- L'accès libre aux infrastructures sportives et de détente des hôtels,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Les déjeuners,
- Les boissons,
- Les excursions et visites possibles,
- La garantie annulation (2,5% du forfait global).

CAP VERT – HÔTEL CLUB « RIU FUNANA »

Logement en All Inclusive pour 08 jours / 07 nuits

Prix / personne Départ le samedi	Du 06/12 au 20/12/25	Du 03/01 au 07/02/26 et du 07/03 au 28/03/26	Du 07/02 au 21/02/26	Du 21/02 au 07/03/26 et du 18/04 au 02/05/26	Du 28/03 au 04/04/26	Du 04/04 au 18/04/26
Adulte	1660 €	1720 €	1804 €	1971 €	1756 €	1888 €
3 ^{ème} Adulte	1552 €	1612 €	1696 €	1864 €	1648 €	1780 €
1 ^{er} et 2 ^{ème} Enfant 2/11 ans	1109 €	1169 €	1253 €	1421 €	1205 €	1337 €
Supplément chambre individuelle	502 €	526 €	502 €	526 €	502 €	526 €
Supplément Grande Chambre - Adulte	127 €					
Supplément Grande Chambre – Enfant 2/11 ans	64 €					

Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.

- ① Capacité maximum des chambres standards : 3 pers (adultes ou enfants 2/11 ans ou bébé).
 ① Capacité maximum des grandes chambres : 3 adultes + 1 bébé ou 2 adultes + 2 enfants 2/11 ans ou 2 adultes + 1 enfant 2/11 ans + 1 bébé.
 Les bébés comptent dans l'occupation des chambres.

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Sal / Paris sur vol régulier Transavia, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 177 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le logement base chambre double,
- La formule All Inclusive,
- L'accès libre aux infrastructures sportives et de détente de l'hôtel,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Les boissons autres que comprises dans le « All Inclusive »,
- Les excursions et visites possibles,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 2.50€ / pers / jour,
- La TSA (Tax Security Airport, obligatoire) : env. 31€ / pers,
- La garantie annulation (2,5% du forfait global).

MAJORQUE – HÔTEL CLUB « CASTELL DEL HAMS »

Logement en All Inclusive pour 08 jours / 07 nuits

Prix / personne Départ le samedi	Du 18/04 au 25/04/26 et du 02/05 au 16/05/26	Du 25/04 au 02/05/26 PROMO	Du 16/05 au 30/05/26
Adulte	1155 €	987 €	1049 €
3 ^{ème} Adulte	891 €		785 €
1 ^{er} et 2 ^{ème} Enfant 2/11 ans	750 €		644 €
Supplément chambre individuelle	397 €	227 €	397 €

Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes

**❗ Capacité maximum des chambres : 2 adultes + 1 ado 12/14 ans ou 2 adultes + 2 enfants 2/11 ans.
Les bébés comptent dans l'occupation des chambres.**

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Palma / Paris sur vol régulier Transavia, Air Europa, Air France, EasyJet ou Vueling, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 49 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le logement base chambre double,
- La formule All Inclusive,

- L'accès libre aux infrastructures sportives et de détente de l'hôtel,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Les boissons autres que comprises dans le « All Inclusive »,
- Les excursions et visites possibles,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 3€ / pers / jour,
- La garantie annulation (2,5% du forfait global).

MALTE – HÔTEL CLUB « SAN ANTONIO & SPA »

Logement en All Inclusive pour 08 jours / 07 nuits

Remise pour toute réservation passée avant le 30 septembre 2025 :

-45€ par adulte et par semaine pour un séjour en novembre

Remise pour toute réservation passée avant le 30 octobre 2025 :

-35€ par adulte et par semaine pour un séjour de décembre à février

-45€ par adulte et par semaine pour un séjour en mars

-60€ par adulte et par semaine pour un séjour d'avril à mai

Prix / personne Départ le samedi	Du 01/11 au 15/11/25	Du 15/11 au 29/11/25 et du 07/03 au 28/03/26	Du 29/11 au 20/12/25 et du 03/01 au 07/02/26	Du 20/12/25 au 03/01/26*	Du 07/02 au 21/02/26	Du 21/02 au 28/02/26	Du 28/02 au 07/03/26	Du 28/03 au 18/04/26	Du 18/04 au 02/05/26	Du 02/05 au 23/05/26	Du 23/05 au 30/05/26
Adulte	856 €	830 €	743 €	1159 €	760 €	798 €	868 €	1016 €	1178 €	1168 €	1282 €
Chambre familiale obligatoire dès 3 pers											
Adulte	943 €	917 €	830 €	1246 €	848 €	885 €	955 €	1103 €	1265 €	1256 €	1369 €
3 ^{ème} Adulte	811 €	791 €	726 €	1088 €	739 €	776 €	828 €	940 €	1102 €	1060 €	1145 €
1 ^{er} Enfant 2/11 ans et 2 ^{ème} Enfant 2/5 ans	324 €			524 €	324 €	362 €			524 €	387 €	
2 ^{ème} Enfant 6/11 ans	542 €			785 €	542 €	579 €		623 €	785 €	716 €	
Sup. chambre individuelle	183 €	166 €	148 €	201 €	157 €		166 €	262 €		471 €	537 €
Supplément vue mer/ pers. (adulte et enfant) /semaine	88 €										
Supplément Grande chambre familiale / chambre / semaine	324 €										

***Les réservations sont en demande**

Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.

① Capacité maximum des chambres standards : 2 pers (adultes ou enfants 2/11 ans).

① Capacité maximum des chambres familiales : 3 adultes + 1 enfant 2/11 ans ou 2 adultes + 2 enfants 2/11 ans.

Dès 4 adultes ou 5 pers, il faut prendre soit 2 chambres, soit une grande chambre familiale.

① Supplément obligatoire dîner réveillon du 24/12 + déjeuner de Noël du 25/12 : + 101 € / adulte et + 50 € / enfant

Dîner réveillon du 31/12 + déjeuner du Jour de l'An : + 126 € / adulte et + 63 € / enfant.

Déjeuner dimanche de Pâques le 06/04 : + 50 € / adulte et + 25 € / enfant.

TARIF SPECIAL FAMILLE MONOPARENTALE :

1 adulte + 1 enfant 2/11 ans : l'adulte paie le prix adulte + le supplément ch. individuelle et l'enfant bénéficie du tarif 1^{er} enfant.

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / La Valette / Paris sur vol régulier Transavia, Vueling, ou Air Malta, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 62 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le logement base chambre double,
- La formule All Inclusive,
- L'accès libre aux infrastructures sportives et de détente de l'hôtel,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Le supplément vue mer,
- Les boissons autres que comprises dans le « All Inclusive »,
- Les excursions et visites possibles,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 0.50€ / pers / jour,
- La garantie annulation (2,5% du forfait global).

CHYPRE – HÔTEL « CHRYSOMARE BEACH RESORT »

Logement en ½ pension ou All Inclusive pour 08 jours / 07 nuits

Remise pour toute réservation passée avant le 30 octobre 2025 :

-40€ par adulte et par semaine pour un séjour en mars

Remise pour toute réservation passée avant le 30 novembre 2025 :

-80€ par adulte et par semaine pour un séjour d'avril à mai

Prix / personne Départ le samedi	Du 01/11 au 29/11/25	Du 29/11 au 20/12/2025 et du 03/01 au 21/02/26	Du 21/02 au 28/02/26	Du 28/02 au 07/03/26	Du 07/03 au 28/03/26	Du 28/03 au 02/05/26	Du 02/05 au 30/05/26
Chambre standard (maximum 3 personnes)							
Adulte	876 €	820 €	946 €	993 €	868 €	1502 €	1543 €
3 ^{ème} Adulte	759 €	717 €	842 €	877 €	754 €	1288 €	1319 €
1 ^{er} Enfant de 2/11 ans	404 €		527 €		404 €	640 €	
Sup. chambre individuelle	327 €					633 €	
Supplément vue mer	93 €					83 €	
Sup. All Inclusive Adulte	262 €						
Sup. All Inclusive Enfant 2/11 ans	131 €						

Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.

**❶ Capacité maximum des chambres : 3 pers (adultes ou enfants 2/11 ans).
Dès 4 pers, il faut prendre 2 chambres.**

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Larnaca ou Paphos / Paris sur vol régulier EasyJet, Transavia ou LOT, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 42 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le logement base chambre double,
- La ½ pension du dîner du jour 1 au petit déjeuner du dernier jour,
- L'accès libre aux infrastructures sportives et de détente de l'hôtel,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Le supplément vue mer,
- Les déjeuners et les boissons (si formule ½ pension),
- Le supplément All inclusive,
- Les excursions et visites possibles,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 3 € / pers / jour,
- La garantie annulation (2,5% du forfait global).

EGYPTE - HÔTEL CLUB« JASMINE PALACE RESORT & SPA »

Logement en All Inclusive pour 08 jours / 07 nuits

Prix / personne Départ le dimanche	Du 09/11 au 14/12/25 et du 04/01 au 01/02/26	Du 01/02 au 22/02/26 et du 08/03 au 29/03/26	Du 22/02 au 08/03/26	Du 29/03 au 19/04/26 et du 03/05 au 10/05/26	Du 19/04 au 03/05/26	Du 10/05 au 17/05/26	Du 17/05 au 31/05/26
Adulte	1149 €	1234 €	1713 €	1474 €	1773 €	1629 €	1414 €
3 ^{ème} Adulte	1125 €	1210 €	1689 €	1450 €	1749 €	1605 €	1390 €
1 ^{er} Enfant 2/11 ans et 2 ^{ème} Enfant 2/6ans	814 €	899 €	1378 €	1090 €	1366 €	1246 €	1078 €
2 ^{ème} Enfant 7/ 11 ans	981 €	1066 €	1546 €	1282 €	1569 €	1438 €	1246 €
Sup. chambre individuelle	192 €	228 €	216 €	240 €		228 €	

Les prix enfants ne s'appliquent que s'ils partagent la chambre de deux adultes.

❶ Capacité maximum des chambres : 3 adultes + 1 enfant 2/11 ans ou 2 adultes + 2 enfants 2/11 ans.

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Hurghada / Paris sur vol régulier Transavia ou Turkish via Istanbul, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 103 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le logement base chambre double,
- La formule All Inclusive,
- L'accès libre aux infrastructures sportives et de détente de l'hôtel,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Les boissons autres que comprises dans le « All Inclusive »,
- Les excursions et visites possibles,
- Les visas et frais de dossier obligatoires (à régler sur place) : env. 28 € / pers,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 3 € / pers / jour,
- La garantie annulation (2,5% du forfait global).

CITIES À COPENHAGUE

Logement en centre-ville et petits déjeuners pour 05 jours / 04 nuits

Prix / personne Départ jeudi / retour lundi	Du 06/11 au 01/12/25	Du 04/12 au 15/12/25	Du 08/01 au 02/02/26	Du 05/02 au 02/03/26	Du 05/03 au 30/03/26	Du 02/04 au 13/04/26	Du 16/04 au 04/05/26	Du 07/05 au 01/06/26
Adulte	1017 €	1036 €	953 €	980 €	917 €	1223 €	1354 €	1300 €
1 ^{er} Enfant 2/11 ans	691 €	710 €	627 €	654 €	590 €	760 €	891 €	837 €
Supplément chambre individuelle	510 €					709 €		

Possibilité départ Week End : Prix nous consulter / Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Copenhague / Paris sur vol régulier Transavia, Norwegian ou Air France, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport de 60 € en mars 2025 et révisables,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Le logement base chambre double en hôtel 3* centre-ville,
- Les petits déjeuners,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Les repas et boissons,
- Les visites,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 4,50€ / pers / jour,
- L'assurance annulation (2,5 % du forfait global).

CITIES À HELSINKI

Logement en centre-ville et petits déjeuners pour 05 jours / 04 nuits

Prix / personne Départ jeudi / retour lundi	Du 06/11 au 15/12/25 et du 08/01 au 29/01/26	Du 29/01 au 23/02/26	Du 26/02 au 30/03/26	Du 02/04 au 28/04/26	Du 30/04 au 01/06/26
Adulte	1092 €	1011 €	993 €	1098 €	1123 €
1 ^{er} Enfant 2/11 ans	769 €	688 €	670 €	729 €	754 €
Supplément chambre individuelle	517 €			573 €	

Possibilité départ Week End : Prix nous consulter / Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Helsinki / Paris sur vol régulier Finnair ou Air France, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport de 60 € en mars 2025 et révisables,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Le logement base chambre double en hôtel 3* centre-ville,
- Les petits déjeuners,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Les repas et boissons,
- Les visites,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 4,50€ / pers / jour,
- L'assurance annulation (2,5 % du forfait global).

CITIES À VIENNE

Logement en centre-ville et petits déjeuners pour 05 jours / 04 nuits

Prix / personne Départ lundi / retour vendredi	Du 03/11 au 19/12/25 et du 23/02 au 27/02/26	Du 05/01 au 20/02/26	Du 02/03 au 06/03/26 et du 20/04 au 24/04/26	Du 09/03 au 03/04/26 et du 13/04 au 17/04/26	Du 06/04 au 10/04/26	Du 27/04 au 01/05/26	Du 04/05 au 15/05/26 et du 25/05 au 29/05/26	Du 18/05 au 22/05/26
Adulte	672 €	610 €	717 €	672 €	682 €	741 €	784 €	720 €
1 ^{er} Enfant 2/11 ans	537 €	487 €	572 €	538 €	545 €	591 €	627 €	576 €
Supplément chambre individuelle	251 €		286 €		302 €	310 €	383 €	336 €

Possibilité départ Week End : Prix nous consulter / Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Vienne / Paris sur vol régulier Austrian Airlines, Air France ou Transavia, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 106 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le logement base chambre double en hôtel 3* centre-ville,
- Les petits déjeuners,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Les repas et boissons,
- Les visites,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 2€ / pers / jour,
- L'assurance annulation (2,5 % du forfait global).

CITIES À PRAGUE

Logement en centre-ville et petits déjeuners pour 05 jours / 04 nuits

Prix / personne Départ lundi / retour vendredi	Du 03/11 au 28/11/25 et du 05/01 au 13/03/26	Du 01/12 au 19/12/25 et du 16/03 au 03/04/26	Du 13/04 au 01/05/26	Du 06/04 au 10/04/25 et du 04/05 au 29/05/25
Adulte	665 €	742 €	792 €	842 €
1 ^{er} Enfant 2/11 ans	533 €	592 €	632 €	672 €
Supplément chambre individuelle	274 €	349 €		399 €

Possibilité départ Week End : Prix nous consulter / Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Prague / Paris sur vol régulier Air France, Czech Airlines ou Transavia, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 105 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le logement base chambre double en hôtel 3* centre-ville,
- Les petits déjeuners,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Les repas et boissons,
- Les visites,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 2€ / pers / jour,
- L'assurance annulation (2,5 % du forfait global).

CITIES À LONDRES

Logement en centre-ville et petits déjeuners pour 05 jours / 04 nuits

Prix / personne Départ jeudi / retour lundi	Du 06/11 au 22/12/25, du 08/01 au 23/02 et du 12/03 au 30/03/26	Du 26/02 au 09/03/26	Du 02/04 au 06/04 et du 23/04 au 01/06/26	Du 09/04 au 20/04/26
Adulte	744 €	756 €	872 €	836 €
1 ^{er} Enfant 2/11 ans	422 €	433 €	410 €	446 €
Supplément chambre individuelle	518 €		628 €	

Possibilité départ Week End : Prix nous Consulter / Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport en Eurostar Paris Gare du Nord / Londres / Paris Gare du Nord,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts gare / hôtel / gare,
- Le logement base chambre double en hôtel 3* (zone 1 et 2),
- Les petits déjeuners anglais,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Les repas et boissons,
- Les visites,
- L'ETA (visa électronique) obligatoire : env. 20€ / pers,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 2€ / pers / jour,
- La garantie annulation (2,5% du forfait global).

CITIES À SÉVILLE

Logement en centre-ville et petits déjeuners pour 05 jours / 04 nuits

Prix / personne Départ lundi / retour vendredi	Du 03/11 au 19/12/25 et du 05/01 au 27/02/26	Du 02/03 au 27/03/26	Du 27/03 au 10/04/26* et du 20/04 au 01/05/26*	Du 13/04 au 17/04/26	Du 04/05 au 29/05/26
Adulte	682 €	800 €	1314 €	898 €	947 €
1 ^{er} Enfant 2/11 ans	545 €	640 €	1050 €	717 €	757 €
Supplément chambre individuelle	276 €	349 €	747 €	431 €	

Possibilité départ Week End : Prix nous consulter / Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.

* Période Semaine Sainte et Feria de Séville

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Séville / Paris sur vol Transavia, Vueling ou Easy Jet, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport de 60 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le logement base chambre double en hôtel 3* centre-ville,
- Les petits déjeuners,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Les repas et boissons,
- Les visites,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 3€ / pers / jour,
- L'assurance annulation (2,5 % du forfait global).

CITIES À PORTO

Logement en centre-ville et petits déjeuners pour 05 jours / 04 nuits

Prix / personne Départ lundi / retour vendredi	Du 03/11 au 19/12/25, du 05/01 au 13/02/26 et du 23/02 au 27/03/26	Du 16/02 au 20/02/26 et du 30/03 au 01/05/26	Du 04/05 au 15/05/26 et du 25/05 au 29/05/26	Du 18/05 au 22/05/26
Adulte	527 €	765 €	819 €	782 €
1 ^{er} Enfant 2/9 ans	382 €	513 €		476 €
1 ^{er} Enfant 10/12 ans	507 €	638 €		600 €
Supplément chambre individuelle	180 €	217 €	302 €	

Possibilité départ Week End : Prix nous consulter / Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Porto / Paris sur vol régulier Tap Portugal, Air France, Vueling, EasyJet ou Transavia, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport de 75 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le logement base chambre double en hôtel 4* centre-ville,
- Les petits déjeuners,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Les repas et boissons,
- Les visites,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 3€ / pers / jour,
- L'assurance annulation (2,5 % du forfait global).

CITIES À LISBONNE

Logement en centre-ville et petits déjeuners pour 05 jours / 04 nuits

Prix / personne Départ lundi / retour vendredi	Du 03/11/25 au 27/03/26	Du 30/03 au 15/05/26 et du 25/05 au 29/05/26	Du 18/05 au 22/05/26
Adulte	747 €	884 €	847 €
1 ^{er} Enfant 2/11 ans	371 €	496 €	458 €
Supplément chambre individuelle	364 €		

Possibilité départ Week End : Prix nous consulter / Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Lisbonne / Paris sur vol régulier Tap Portugal, Vueling ou Transavia, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 50 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le logement base chambre double en hôtel 4* centre-ville,
- Les petits déjeuners,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Les repas et boissons,
- Les visites,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 4€ / pers / jour,
- La garantie annulation (2,5% du forfait global).

CITIES À ROME

Logement en centre-ville et petits déjeuners pour 05 jours / 04 nuits

Prix / personne Départ lundi / retour vendredi	Du 03/11 au 28/11/25	Du 01/12 au 05/12/25	Du 08/12 au 19/12/25	Du 05/01 au 30/01/26	Du 02/02 au 27/02/26	Du 02/03 au 20/03/26	Du 23/03 au 03/04/25	Du 06/04 au 29/05/26
Adulte	770 €	795 €	711 €	656 €	723 €	808 €	868 €	1040 €
1 ^{er} Enfant 2/11 ans	616 €	636 €	568 €	524 €	578 €	646 €	693 €	831 €
Supplément chambre individuelle	457 €		397 €	353 €	397 €	457 €	522 €	612 €

Possibilité départ Week End : Prix nous consulter / Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Rome / Paris sur vol régulier Air France, Ita Airways, Easyjet ou Vueling, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 60 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le logement base chambre double en hôtel 3* centre-ville,
- Les petits déjeuners,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Les repas et boissons,
- Les visites,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 7 € / pers / jour,
- L'assurance annulation (2,5 % du forfait global).

CITIES À NAPLES

Logement en centre-ville et petits déjeuners pour 05 jours / 04 nuits

Prix / personne Départ lundi / retour vendredi	Du 03/11 au 19/12/25	Du 05/01 au 06/03/26	Du 09/03 au 27/03/26	Du 30/03 au 15/05/26	Du 18/05 au 29/05/26
Adulte	642 €	617 €	694 €	791 €	875 €
1 ^{er} Enfant 2/11 ans	446 €	420 €	430 €	503 €	514 €
Supplément chambre individuelle	276 €		374 €	402 €	486 €

Possibilité départ Week End : Prix nous consulter / Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Naples / Paris sur vol régulier Air France, Ita Airways, Easyjet, Transavia ou Vueling selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 60 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le logement base chambre double en hôtel 3* centre-ville,
- Les petits déjeuners,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le supplément chambre individuelle,
- Les repas et boissons,
- Les visites,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 4€ / pers / jour,
- La garantie annulation (2,5% du forfait global).

CITIES À VENISE

Logement à Lido de Venise et petits déjeuners pour 05 jours / 04 nuits

Prix / personne Départ lundi / retour vendredi	Du 03/11 au 19/12/26	Du 05/01 au 06/02/26 et du 09/03 au 13/03/26	Du 09/02 au 20/02/26 et du 06/04 au 17/04/26	Du 23/02 au 06/03/26	Du 16/03 au 03/04/26	Du 20/04 au 01/05/26	Du 04/05 au 29/05/26
Adulte	794 €	769 €	1155 €	856 €	1068 €	1386 €	1398 €
1 ^{er} Enfant 2/10 ans	495 €	470 €	766 €	557 €	679 €	997 €	965 €
Sup. chambre individuelle	473 €		772 €	473 €	772 €		922 €

Possibilité départ Week End : Prix nous consulter / Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport aérien Paris / Venise / Paris sur vol régulier Air France, Ita Airways, Easyjet ou Vueling, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 65 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le logement base chambre double en hôtel 3* à Lido de Venise,
- Les petits déjeuners,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le supplément chambre individuelle,
- Les repas et boissons,
- Les visites,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 7 € / pers / jour,
- L'assurance annulation (2,5 % du forfait global).

CITIES À ISTANBUL

Logement en centre-ville et petits déjeuners pour 05 jours / 04 nuits

Prix / personne Départ lundi / retour vendredi	Du 03/11 au 07/11 et du 17/11 au 19/12/25	Du 10/11 au 14/11/25	Du 05/01 au 13/03/26	Du 16/03 au 20/03/26	Du 20/03 au 03/04/26	Du 03/04 au 01/05/26	Du 04/05 au 29/05/26
Adulte	669 €	729 €	693 €	867 €	811 €	843 €	867 €
1 ^{er} Enfant 2/11 ans	558 €	618 €	582 €	678 €	623 €	654 €	678 €
Sup. chambre individuelle	266 €			380 €			

Possibilité départ Week End : Prix nous consulter / Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.

NOS PRIX COMPRENNENT :

- Le transport aérien Paris / Istanbul / Paris sur vol régulier Turkish Airlines, Air France, ou Transavia, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport de 87 € en mars 2025 et révisables,
- L'accueil sur place par notre représentant,
- Les transferts aéroport / hôtel / aéroport,
- Le logement base chambre double en hôtel 4* centre-ville,
- Les petits déjeuners,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

- Le supplément chambre individuelle,
- Les repas et boissons,
- Les visites,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 3€ / pers / jour,
- La garantie annulation (2,5 % du forfait global).

NORD – STATION TOURISTIQUE DU « VALJOLY »

Location de cottage pour 08 jours / 07 nuits

Prix / location Arrivée le samedi	Cottage 2 pièces 4 personnes	Cottages 3 pièces 6 personnes	Cottage 4 pièces 8 personnes ou 2 cottages communicants 4 personnes
Du 20/12 au 27/12/25	465 €	529 €	659 €
Du 27/12 au 03/01/26	559 €	615 €	770 €
Du 07/02 au 14/02/26 et du 28/02 au 07/03/26	309 €	374 €	516 €
Du 14/02 au 28/02/26	393 €	439 €	600 €
Du 07/03 au 21/03/26	251 €	301 €	405 €
Du 21/03 au 04/04/26	265 €	335 €	441 €
Du 04/04 au 18/04/26 et du 25/04 au 02/05/26	439 €	510 €	626 €
Du 18/04 au 25/04/26	406 €	471 €	581 €
Du 02/05 au 09/05/26 et du 23/05 au 30/05/26	452 €	523 €	646 €
Du 09/05/ au 16/05/26	374 €	419 €	542 €
Du 16/05 au 23/05/26	380 €	439 €	555 €

NOS PRIX COMPRENNENT

- La location du samedi 17h au samedi suivant 10h,
- L'eau et l'électricité,
- L'accès libre aux infrastructures sportives et de détente du site, et l'accès gratuit et illimité au centre Aquatica (sauf sauna et hammam).

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le transport,
- La taxe de séjour (à régler sur place),
- Le ménage, le linge de toilette et les draps,
- La caution (environ 400 € / hébergement, CB ou chèque),
- L'assistance rapatriement,
- La garantie annulation (2,5 % du forfait global).

SOMME – CAYEUX SUR MER - RESIDENCE « LES TERRASSES DE LA PLAGE »

Location d'appartement pour 08 jours / 07 nuits

Prix / location Arrivée le samedi	Appartement 2 pièces 4 personnes	Appartement 2 pièces + cabine 6 personnes	Appartement 2 pièces + cabine 6 personnes (vue mer)	Appartement 3 pièces + cabine 8 personnes
Du 20/12 au 27/12/25	484 €	516 €	581 €	613 €
Du 27/12 au 03/01/26	559 €	595 €	665 €	707 €
Du 07/02 au 14/02 et du 28/02 au 07/03/26	290 €	342 €	387 €	419 €
Du 14/02 au 28/02/26	322 €	374 €	419 €	452 €
Du 07/03 au 21/03/26	265 €	315 €	371 €	385 €
Du 21/03 au 04/04/26	279 €	335 €	385 €	405 €
Du 04/04 au 11/04/26	581 €	539 €	726 €	759 €
Du 11/04 au 18/04/26	620 €	622 €	775 €	809 €
Du 18/04 au 25/04/26	628 €	680 €	801 €	844 €
Du 25/04 au 02/05/26	590 €	680 €	751 €	791 €
Du 02/05 au 09/05 et du 23/05 au 30/05/26	668 €	638 €	851 €	897 €
Du 09/05 au 16/05/26	444 €	558 €	549 €	590 €
Du 16/05 au 23/05/26	468 €	509 €	573 €	606 €

NOS PRIX COMPRENNENT

- La location du samedi 17h au samedi suivant 10h,
- L'eau et l'électricité,
- L'accès libre aux infrastructures sportives et de détente du site.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le transport,
- La taxe de séjour (à régler sur place),
- Le ménage, le linge de toilette et les draps,
- La caution (environ 400 € / hébergement, CB ou chèque),
- L'assistance rapatriement,
- La garantie annulation (2,5 % du forfait global).

MANCHE – MONT ST MICHEL – RESIDENCE « L'ANSE MOIDREY »

Location de gîte pour 08 jours / 07 nuits

Prix / location Arrivée le samedi	Gîte 3/4 personnes – 1 chambre	Gîte 5/6 personnes – 2 chambres
Du 01/11 au 08/11/25 Du 13/12 au 27/12/25 Du 31/01 au 28/02/26 Du 28/03 au 30/05/26	515 €	646 €
Du 08/11 au 13/12/25 Du 28/02 au 28/03/26	473 €	604 €

NOS PRIX COMPRENNENT

- La location du gîte du samedi 15h au samedi suivant 10h,
- L'eau et l'électricité,
- L'accès libre aux infrastructures sportives et de détente du site.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le transport,
- La taxe de séjour (à régler sur place),
- Le ménage, le linge de toilette et les draps,
- La caution (environ 400 € / hébergement, CB ou chèque),
- L'assistance rapatriement,
- La garantie annulation (2,5 % du forfait global).

LOIRE ATLANTIQUE – LA BAULE - HÔTEL « LES PLEIADES »

Logement en ½ pension ou pension complète pour 08 jours / 07 nuits

Prix / personne Arrivée le samedi	Du 07/02 au 07/03/26		Du 07/03 au 04/04/26		Du 04/04 au 02/05/26		Du 02/05 au 23/05/26		Du 23/05 au 30/05/26	
	½ pension	Pension Complète	½ pension	Pension Complète	½ pension	Pension Complète	½ pension	Pension Complète	½ pension	Pension Complète
Adulte + de 13 ans	698 €	776 €	642 €	721 €	776 €	871 €	760 €	855 €	860 €	950 €
Enfant 11/13 ans	631 €	697 €	580 €	646 €	699 €	784 €	684 €	770 €	774 €	855 €
Enfant 6/10 ans	561 €	620 €	515 €	574 €	621 €	697 €	608 €	684 €	688 €	760 €
Enfant 2/5 ans	351 €	388 €	322 €	359 €	389 €	436 €	380 €	428 €	430 €	475 €
Sup. chambre individuelle	239 €		162 €							
Sup. vue parc	162 € / chambre									

Le tarif enfant s'applique même s'il partage la chambre d'un seul adulte.

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le logement base chambre double, triple ou quadruple selon composition familiale,
- La ½ pension ou pension complète, boissons comprises (¼ de vin + eau), du dîner du jour 1 au petit déjeuner du dernier jour,
- Le linge de toilette et les draps,
- Le ménage quotidien dans les chambres,
- L'accès libre aux infrastructures sportives et de détente du site.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le transport,
- Les déjeuners (si formule ½ pension),
- Le supplément chambre individuelle,
- La taxe de séjour (à régler sur place),
- L'assistance rapatriement,
- La garantie annulation (2,5% du forfait global).

VENDÉE – ST GILLES CROIX-DE-VIE - RESIDENCE « LES FONTENELLES »

Location d'appartement pour 08 jours / 07 nuits

Prix / location Arrivée le samedi	Appartement 2 pièces 4 personnes	Appartement 2 pièces 5/6 personnes	Appartement 3 pièces 6 personnes
Du 04/04 au 09/05/26 et du 16/05 au 23/05/26	290 €	322 €	335 €
Du 09/05 au 16/05/26 et du 23/05 au 30/05/26	338 €	376 €	391 €

NOS PRIX COMPRENNENT

- La location du samedi 17h au samedi suivant 10h,
- L'eau et l'électricité,
- L'accès libre aux infrastructures sportives et de détente du site.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le transport,
- La taxe de séjour (à régler sur place),
- Le ménage, le linge de toilette et les draps,
- La caution (environ 400 € / hébergement, CB ou chèque),
- L'assistance rapatriement,
- La garantie annulation (2,5 % du forfait global).

VENDÉE – ST GILLES CROIX-DE-VIE - RESIDENCE « LES FONTENELLES »

Location de villa avec piscine privative pour 08 jours / 07 nuits

Prix / location Arrivée le samedi	Villa 4 pièces 6 personnes	Villa 5 pièces 8 personnes
Du 04/04 au 25/04/26	609 €	693 €
Du 25/04 au 02/05/26	623 €	714 €
Du 02/05 au 09/05/26	657 €	749 €
Du 09/05 au 16/05/26	708 €	806 €
Du 16/05 au 23/05/26	587 €	665 €
Du 23/05 au 30/05/26	707 €	798 €

NOS PRIX COMPRENNENT

- La location du samedi 17h au samedi suivant 10h,
- L'eau et l'électricité,
- L'accès libre aux infrastructures sportives et de détente du site.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Le transport,
- L'eau de la piscine de certaines villas peut être chauffée (avec supplément et à réserver - à partir du 15 mai seulement),
- La taxe de séjour (à régler sur place),
- Le ménage, le linge de toilette et les draps,
- La caution (environ 1000 € / hébergement, CB ou chèque),
- L'assistance rapatriement,
- La garantie annulation (2,5 % du forfait global).

Le memento du vacancier

Afin de préparer au mieux vos prochaines vacances, vous trouverez ci-après quelques conseils pour vos voyages en France ou à l'étranger.

1. LOGEMENT

Le logement en chambre triple est sujet à disponibilité au moment de la réservation. La chambre triple est souvent une chambre double à laquelle l'hôtel ajoute un 2^e ou 3^e lit (dépliant) ou un sofa, au détriment du confort et de l'espace, en particulier pour le 3^e adulte. Les clients souhaitant réserver une chambre triple, en dépit de ces remarques, ne peuvent prétendre à une réduction ou une compensation s'ils ne sont pas satisfaits.

2. CAUTION

Pour toutes les locations présentées dans notre brochure, et parfois dans certains hôtels, une caution vous sera demandée à votre arrivée.

Cette caution sera restituée, soit le jour du départ, soit retournée par courrier à votre adresse, après l'état de lieux et l'inventaire.

Si lors de votre entrée dans le logement vous constatez une erreur sur l'inventaire ou une dégradation, signalez-le tout de suite auprès de l'accueil du site.

3. HORAIRES ARRIVÉE ET DÉPART POUR LES SÉJOURS EN FRANCE

De manière générale les hébergements sont disponibles à votre arrivée entre 16h et 17h et seront libérés à votre départ entre 9h et 10h. En cas de retard, merci de prévenir le site avec les coordonnées qui vous seront communiquées dans votre carnet de voyage.

4. TAXES DE SÉJOUR

Cette taxe est obligatoire pour tous les séjours en France et sur certaines destinations à l'étranger et sont à régler directement sur place.

5. TAXES D'AÉROPORT / HAUSSE DE CARBURANT / TRANSPORT AÉRIEN / FLUCTUATION MONÉTAIRE

Les prix sont établis en fonction du coût du carburant à une certaine date. Art du Voyage peut être avisé par ses partenaires (aérien, croisiériste) d'une hausse de carburant ou de taxe aérienne, et pourra répercuter cette hausse au client jusqu'à 30 jours du départ, par le biais de l'établissement d'une facture additive.

Les plans de vols et les horaires peuvent être connus tardivement, notamment en cas de vols spéciaux. Certains vols peuvent même s'effectuer de nuit (départ tardif le 1^{er} jour et retour matinal le dernier jour) Dans tous les cas, Art du Voyage ne peut être tenu pour responsable.

Aucun remboursement ou indemnisation ne pourra intervenir au cas où les horaires imposés par les transporteurs aériens, maritimes, fluviaux ou terrestres entraîneraient un écourtement ou une prolongation de voyage.

6. FORMALITÉS

Avant de vous inscrire à un voyage, nous vous invitons vivement à vérifier la validité de votre pièce d'identité, ainsi que les formalités requises sur la destination choisie (visa, autorisation, vaccins...).

Les renseignements relatifs aux formalités mentionnés, concernent uniquement les voyageurs de nationalité française. Si vous êtes de nationalité étrangère, il vous appartient de vous renseigner auprès des autorités de votre future destination.

Le nom : soyez très vigilant quant au nom que vous renseignez lors de votre inscription. C'est celui qui sera porté sur votre billet d'avion et qui doit correspondre impérativement à votre pièce d'identité.

Votre nom doit être écrit très lisiblement, en lettres capitales pour éviter toute erreur sur votre nom. Certaines compagnies aériennes, facturent des frais pour le changement même d'une seule lettre.

Les enfants et bébés : dès l'instant qu'un enfant mineur ou bébé voyage en avion, il doit impérativement être muni d'une carte d'identité ou de son propre passeport, en cours de validité.

Si l'enfant n'est accompagné que par un seul de ses parents, une autorisation de sortie de territoire peut être exigée par les autorités du pays de destination. Il convient de se renseigner au préalable sur les documents exigés.

Conditions spécifiques aux USA : que vous fassiez un simple transit ou que vous séjourniez aux États-Unis, vous devrez présenter un passeport à données biométriques.

L'ESTA en application depuis le 12/01/09 (Electronic System for Travel Authorization) est obligatoire pour tout transit ou séjour aux États-Unis. Le formulaire doit être rempli au plus tard 72h avant le voyage, sur le site internet : <https://esta.cbp.dhs.gov> avant le voyage.

Attention, le nom mentionné sur l'attestation ESTA doit être identique à celui du billet d'avion !!

Adultes et enfants (quel que soit leur âge) seront soumis à cette procédure.

Nous vous communiquerons les informations nécessaires pour remplir le formulaire. ESTA (Code de la compagnie aérienne, numéro de vol et l'adresse de votre séjour).

7. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation ou demande de dédommagement doit être impérativement adressée à Art du Voyage par lettre recommandée dans les 30 jours suivants le retour. Passé ce délai, Art du Voyage ne sera plus en mesure d'intervenir.

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE

Régissant les rapports entre les agences et leurs clients. Extrait du décret n°94-490 de juin 1994 en application de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyage sous de séjours

Conditions générales de vente

Art.95
Sans réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art.96
Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les repas fournis ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 10 du présent décret ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;
- 12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
- 13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art.97
L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art.98
Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Le nombre de repas fournis ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute réduction éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

Clauses de la garantie annulation de voyage (en option : 2,5 % du montant du voyage TTC)

1. GARANTIES

La garantie « annulation de voyage » garantie au voyageur inscrit ayant souscrit cette option, le remboursement des acomptes ou de toute autre somme conservée par l'organisateur de voyage, déduction faite du montant des frais de dossier (0€ à 100€ par personne, selon le motif) et du montant de l'assurance payée dans la limite des conditions de vente du voyage et du barème d'indemnisation, et exclusivement dans les cas suivants :

- A - En cas de décès, maladie grave, accident grave, complication de grossesse jusqu'à la 28^e semaine, y compris les suites, séqueles, complications ou aggravation d'une maladie ou d'un accident constatés avant la souscription du voyage, entraînant l'hospitalisation ou la cessation de toute activité professionnelle du voyageur, de son conjoint, de ses enfants, de son père et de sa mère, de son beau-père ou de sa belle-mère, de son frère ou de sa sœur, de son oncle ou de sa tante, de la personne voyageant avec lui et figurant sur la même facture (maxi 4 pers ne faisant pas partie de la famille).

B - En cas de causes dénommées : dommages matériels graves, dans les locaux privés ou professionnels, convocation en tant que témoin ou juré d'assise, convocation pour une adoption d'enfant, convocation à un examen de baccalauréat ou de concours supérieurs, obtention d'un emploi salarié ou d'un stage rémunéré, licenciement économique, dommages graves à votre véhicule, contre-indication de vaccination, mutation professionnelle, suppression ou modification la date de vos congés par votre employeur, vol de vos papiers d'identité dans les 4 jours précédant votre voyage (voir les conditions de chaque motif dans le fascicule fourni sur demande).

2. LIMITATION DE LA GARANTIE

A - La garantie est limitée dans tous les cas au remboursement du voyage le jour de la survenance de l'événement garanti (paragraphe A et B du titre-Garantie), en vertu du barème figurant aux conditions d'annulation définies à la présente convention.

B - Exclusions dans tous les cas

Sont exclues de la garantie annulation telle que définie au titre 1. Supplément aux paragraphes A et B les annulations résultantes :

- a) événement, maladie ou accident ayant fait l'objet d'une 1^{ère} constatation, d'une recrudescence, d'une aggravation ou d'une hospitalisation

- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 98 ci-dessus ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Prévu aux articles 101, 102 et 103 ci-dessus ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom du assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix (10) jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art.99
L'acheteur peut céder son contrat à un concessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que le contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une cession, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art.100
Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités de révision de celui-ci, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art.101
Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception : soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date du départ.

Art.102
Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception : l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient aussitôt du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art.103
Lorsqu'avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

1. CONFIRMATION DE RESERVATION

La confirmation définitive de cette demande de réservation sera effective à réception d'un acompte élevé à 30 % du forfait global. Le solde sera réglé 45 jours avant la date du départ. En cas de non règlement dans les délais impartis, le voyage sera considéré comme annulé du fait du client et pénalié selon les barèmes indiqués dans nos conditions d'annulation. Aucun dossier de voyage ne sera délivré sans règlement préalable de la totalité des factures. La validité du présent contrat est fixée à 15 jours à compter de la date d'expédition. Passé ce délai, les différentes options seront systématiquement annulées. L'art. Du Voyage ne peut être tenu responsable d'une erreur de nom après l'envoi de la facture. En effet, le client s'engage à vérifier les noms indiqués sur la facture émise par l'Art Du Voyage. Il est très important de respecter l'orthographe des noms et prénoms de chaque participant (identique à ceux figurant sur la place d'identité avec laquelle l'agent va voyager) car toute modification d'orthographe entraîne des frais de modification propres à chaque compagnie aérienne que nous serions dans l'obligation de retrancher au client. Pour éviter tout problème d'orthographe de noms ou prénoms, nous invitons le client à nous fournir la copie de la pièce d'identité des participants pour tous les départs à l'étranger. Art Du Voyage ne pourra être tenu responsable si l'un des participants voyage avec une carte nationale d'identité ou passeport périmés. C'est aussi de la responsabilité du participant de vérifier si le pays dans lequel il s'apprête à partir accepte des cartes nationales d'identité périmées de moins de 5 ans pour les cartes périmées délivrées entre le 02/01/04 et le 31/12/13.

2. PRESTATIONS ET PRIX

A - Prix
Les prix indiqués dans le contrat sont libellés en euros et sont établis en fonction des conditions économiques en vigueur à la date de la signature.

Toute modification de ces conditions, et notamment de la parité monétaire ou des tarifs de transport aérien en particulier la hausse des taxes d'aéroport obligatoires et les surcharges carburant, peut entraîner un changement de prix. Pour les clients déjà inscrits, la révision à la hausse du prix du voyage pourra intervenir au maximum de 30 jours avant date prévue de leur départ. D'autre part, nos prix sont basés sur des tranches minimales de participants. En cas de réduction d'effectifs, ART DU VOYAGE se réserve le droit de réviser ces conditions. Enfin, les tarifs étant établis forfaitairement, aucun remboursement ne peut être exigé par un client qui se priverait de son fait de quelque service que ce soit et ce même en cas de maladie ou d'accident entraînant soit un raccourcissement de la durée de l'activité commandée, soit sa prolongation.

Nos prix sont calculés de manière forfaitaire incluant un ensemble de prestations décrites dans le programme. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits et ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, la première et la dernière journée se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. La durée du voyage est calculée depuis le jour de convocation à l'aéroport de départ jusqu'au jour de retour. Il est à noter que nous ne fournis pas nos forfaits (en demi-pension = petit déjeuner et dîner, en pension complète = petit-déjeuner et déjeuner et dîner) correspondent au nombre de nuitées réservées. Par exemple, un forfait de 8 jours/7 nuits en demi-pension comprend 7 petits déjeuners et 7 dîners. Enfin, aucun remboursement ne sera accordé en cas de modification de services par les clients sur place. Nos prix ne comprennent pas tous les services antérieurs à l'enregistrement à l'aéroport de départ mentionné dans la convocation, ni les services postérieurs, à l'arrivée à l'aéroport de retour, ainsi que les boissons (sauf mention contraire) et les dépenses à caractère personnel.

B - Réserve sans transport
Pour toute réservation sans transport, les frais de dossiers, indépendamment des prestations achetées (transfert, hébergement, etc.) sont applicables en sus : 25 € par personne.

C - Inscription de dernière minute
Toute inscription de dernière minute (J-7 ouvrables) entraînera un supplément de 25 € par dossier correspondant aux frais de communication et aux frais techniques.

D - Retour différé
Un supplément est demandé pour un retour « différé » modifiant la commande initiale (suivant le même barème que pour la modification du nom d'un passager - voir 3 - Modification).

3. MODIFICATION

Toute modification de la commande initiale à moins de 30 jours du départ sera considérée comme une annulation. Toute modification de nom d'un passager (qui correspond à une annulation remplacée) entraînera des frais propres à chaque compagnie aérienne. Après le départ, les frais résultants de toute modification non autorisée par l'agence seront en totalité à la charge du client qui ne pourra prétendre à aucun remboursement.

4. ASSURANCES

A - Assurance assistance rapatriement
ART DU VOYAGE a souscrit auprès de la compagnie MUTUAIDE ASSISANCE une convention d'assistance N°4636 couvrant les participants dans le cas de maladie ou blessure survenant pendant la durée de leur voyage avec notamment le rapatriement médical de l'assuré, de son conjoint et des enfants (à charge fiscalement), l'avance des frais médicaux, l'avance de caution pénale et de frais d'avocat. Voir montant et conditions dans le fascicule fourni sur demande.

B - Garantie annulation

Afin de garantir vos intérêts, nous vous suggérons de souscrire une garantie annulation d'un montant de 2,5 % du forfait total. Cette doit être souscrite au moment de la signature du contrat et du versement du 1^{er} acompte. En cas de souscription de cette garantie annulation, la totalité du séjour sera remboursé sauf le montant de la garantie annulation et les frais de dossier (0€ à 100€ par personne, selon le motif). Un certificat médical ou tout autre justificatif devra être impérativement fourni (voir paragraphe ci-dessus).

5. ANNULATION

L'annulation d'une inscription entraîne les frais suivants :

- annulation intervenant à plus de 120 jours avant le départ : 5 % du montant du voyage
- entre 119 et 100 jours : 15 % du montant du voyage
- entre 99 et 60 jours : 30 % du montant du voyage
- entre 59 et 30 jours : 50 % du montant du voyage
- entre 29 et 15 jours : 75 % du montant du voyage
- entre 14 au jour du départ : 100 % du montant du voyage

- interruption de voyage : aucun remboursement
Ces frais sont calculés par personne (sauf pour les formules locations adules où ils sont calculés par dossier).

6. TARIFS ADULTES ET REDUCTIONS ENFANTS

Nos prix s'entendent en chambres à 2 lits. Les réductions prévues s'entendent aux seuls enfants (de 2 à moins de 12 ans à la date du départ) logés en lit(s) supplémentaire(s) dans une chambre occupée par 2 adultes. Concernant les bébés (moins de 2 ans à la date du départ) les prestations et le barreau sont à régler sur place (en supplément).

7. SUPPLEMENT CHAMBRE INDIVIDUELLE

Le nombre de chambres individuelles étant limité généralement à 10 % du participants, l'accord de l'agence est impératif avant toute confirmation au client.

Un supplément est obligatoirement exigible pour tout participant qui ne peut être logé qu'en chambre individuelle.

Nota bene : les chambres individuelles ne sont généralement ni les plus confortables ni les mieux situées bien qu'elles fassent

Conditions particulières de vente

l'objet d'un supplément de prix. Quant aux chambres triples ou quadruples, ce sont la plupart du temps des chambres doubles permettant à 2 ou 3 lits d'adultes. Elles sont, de plus, toujours extrêmement limitées en nombre.

8. TRANSPORT EN AUTO CAR

ART DU VOYAGE veille au bon déroulement du voyage, sans toutefois être tenu responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou de la part de tiers. Toute réduction du groupe supérieure à 5 % de l'effectif global entraîne une augmentation tarifaire concernant la part de transport.

9. TRANSPORT AERIEN

ART DU VOYAGE veille au bon déroulement du voyage, sans toutefois être tenu responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de tiers. En particulier aucun remboursement ou indemnisation ne pourra intervenir au cas où les horaires imposés par les transporteurs aériens, maritimes ou terrestres entraîneraient un écourttement de voyage, des frais supplémentaires tels que la nuit d'hôtel ou encore la prolongation du voyage. Il en va de même en cas de retard ou d'annulation du fait du transporteur. Cette modification ne constitue pas une annulation de notre fait et n'ouvre donc pas droit à une annulation sans frais de la part du souscripteur. Néanmoins, ART DU VOYAGE s'efforcera de rechercher et de proposer les meilleures solutions possibles.

Pour certains des voyages, le transport aérien est assuré par charters. Les plans de vols et les horaires sont connus à la dernière minute (environ une semaine avant le départ). Certains vols peuvent s'effectuer de nuit (départ tardif le 1^{er} jour et retour matinal le dernier jour). Dans tous les cas, l'Art Du Voyage ne peut être tenu responsable des retards éventuels. L'aéroport de retour peut être différent de celui de l'aller.

10. CONDITIONS PARTICULIERES LIEES AUX VOLS SPECIAUX

- A - Les conditions d'fréquentation des avions charters obligent à rappeler que toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'un remboursement, même dans le cas d'un report de date. L'abandon d'une place sur un vol spécial pour emprunter un vol régulier entraîne le règlement intégral du prix du passage au titre d'office. Dans le cas où le nombre de passagers serait insuffisant sur un vol, ART DU VOYAGE se réserve le droit de modifier le vol prévu afin de pouvoir regrouper les passagers sur d'autres vols, ainsi que le type d'appareil. Une telle modification ne s'effectuera qu'avec un préavis d'au moins 2 jours et ne saura avoir pour effet de retarder la date du vol prévu de plus de 24 heures. De plus en plus en raison de l'intensité du trafic aérien et suite à des événements indépendants de notre volonté (grèves, incidents techniques ou autres) des retards peuvent avoir lieu. Conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties. Aucune indemnisation ne pourra être accordée. Conformément au décret n°2006-53 du 17 mars 2008, ART DU VOYAGE informera ses vacanciers de l'identité des compagnies aériennes dans la mesure du possible. Cette identité peut être modifiée et sera confirmée au plus tard 8 jours avant le départ et figurera sur la convocation de départ.
- B - les enfants (2 à 11 ans révolus) paient place entière sur vol spécial. Les enfants de moins de 15 ans non accompagnés ne sont pas acceptés.
- C - les bébés (0 à 2 ans) n'occupent pas de siège et paient 46 € pour l'aller-retour (tarif reconfort à la réservation). Prestations et bœreau à régler sur place (en supplément).

11. BAGAGES

Une franchise de 15 à 23 Kg de bagages, selon les compagnies aériennes, est allouée chaque participant dans l'avion.

12. DESCRIPTION ET RESPONSABILITE

La description des itinéraires, des prestations sur place est établie selon les renseignements en notre possession au moment de l'édition de nos documents. Toute modification portée à notre connaissance avant le départ vous sera transmise. Il peut arriver que nous soyons amenés, pour des raisons indépendantes de notre volonté, à changer les hôtels mentionnés. Dans ce cas, le nouvel hôtel proposé sera de même catégorie ou de catégorie supérieure à celle indiquée dans l'information de départ. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé. De même, dans certains pays, le déroulement des circuits peut être modifié de sens mais le contenu sera respecté (visite et étapes). Les descriptions des séjours proposés sont établies avec soin. Toutefois, ils ne sont pas de valeur contractuelle et nous ne saurions être tenus pour responsables de certaines modifications opérées après parution de la brochure (exemple : piscine fermée pour travaux). Pour des raisons indépendantes de sa volonté, ART DU VOYAGE peut être amené à annuler un séjour ou voyage. Dans ce cas, le remboursement des sommes correspondantes versées, à l'exclusion de tous dommages et intérêts, lorsque ART DU VOYAGE de toutes responsabilités lorsque l'annulation est imputable à :

- des circonstances de force majeure
- la sécurité des voyageurs.

Cette annulation ne pourra intervenir moins de 21 jours avant la date de début de séjour (article 3 de l'arrêté interministériel du 14 juin 1992).

ART DU VOYAGE proposera le même produit à une autre période ou un produit différent à la même période. En cas de refus de cette proposition, le client pourra annuler sa réservation sans indemnité d'annulation. ART DU VOYAGE agit en qualité d'intermédiaire entre le client d'une part et les différents prestataires d'autre part, hôteliers, transporteurs, agents de voyages à l'étranger. De ce fait, ART DU VOYAGE ne pourra être tenu pour responsable de toute erreur ou accident intervenant du fait d'un prestataire qui en tout état de cause conserve les responsabilités propres à son activité selon la législation en vigueur dans le pays.

13. CONVOCATION - DOCUMENTS DE VOYAGE

Le client ne se présentant pas aux heures et lieux de rendez-vous fixé par l'agence de voyage ou ne fournissant pas les pièces nécessaires à la réalisation de son voyage (passeport, carnet de vaccination, visas...) ne pourra prétendre à aucun remboursement. Nous précisons à ce sujet que les renseignements que nous fournissons sur les formalités s'adressent aux personnes de nationalité française et sont purement indicatifs, ceux-ci pouvant être modifiés par les autorités après l'impression de nos documents. Le client est donc tenu de se renseigner auprès des autorités compétentes avant son départ. De même, ART DU VOYAGE dégage sa responsabilité en cas de défaut d'enregistrement occasionné par un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre quelle qu'en soit la cause.

14. LISTE DES PASSAGERS

Une liste devra être communiquée à l'agence dès la signature du contrat. Toute modification de nom d'un passager à compter de 35 jours du départ sera soumise à des frais de modification (paragraphe 3) ou à des frais d'annulation (paragraphe 5).

15. RECLAMATIONS

Si un service prévu n'a pas été fourni durant le voyage, une attestation signée par le prestataire doit parvenir à ART DU VOYAGE par les soins du client, afin que la réclamation soit prise en compte. Toute réclamation ou demande de remboursement de services non fournis doit être impérativement adressée à ART DU VOYAGE par lettre recommandée dans les 30 jours suivant le retour. Passé ce délai, ART DU VOYAGE ne sera plus en mesure d'intervenir.

16. CONDITIONS D'INSCRIPTION
Le fait de s'inscrire à l'un de nos séjours implique l'acceptation complète et sans réserve des présentes conditions d'inscription.



Autotours

En réservant par un CSE partenaire, bénéficiez de réductions :
-5% (hors taxes d'aéroport)

HIVER / PRINTEMPS

2026

Art du Voyage
FJ Travels



44 rue de l'Etang d'Or – 78120 RAMBOUILLET – Tél : 01 30 88 27 30
www.artduvoyage.fr – individuels@artduvoyage.fr

SOMMAIRE AUTOTOURS

MARTINIQUE	P. 20
MADÈRE	P. 21
PORTUGAL	P. 22
ANDALOUSIE	P. 23
TOSCANE	P. 24
CRÈTE	P. 25
RÉUNION	P. 26

AUTOTOUR MARTINIQUE

Circuit de 09 jours / 07 nuits

Prix / personne Départ le lundi ou mardi	Du 04/11 au 09/12/25	Du 06/01 au 03/02/26	Du 03/02 au 03/03/26	Du 03/03 au 05/05/26	Du 05/05 au 02/06/26
Base 2 Adultes – voiture cat. B (chambre double)	1968 €	2121 €	2589 €	2289 €	1791 €
Base 3 Adultes – voiture cat. B (chambre triple)	1962 €	2088 €	2555 €	2256 €	1770 €
1 ^{er} Enfant de 2/11 ans (voiture cat. B avec 2 adultes)	1429 €	1435 €	1903 €	1603 €	1351 €

Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.
2^{ème} enfant en chambre quadruple : nous consulter. Prix Base 4 adultes : nous consulter

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Fort de France / Paris sur vol régulier Air France, Air Caraïbes ou Corsair, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 495 € en mars 2025 et révisables,
- La location du véhicule,
- Les frais de mise à disposition du véhicule à l'aéroport,
- Le circuit tel que décrit dans le programme,
- Le logement en hôtels 2*et/ou 3* réservés dans toutes les étapes,
- Les petits déjeuners,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Les déjeuners et les dîners,
- Les boissons,
- Les excursions et visites possibles,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 2€ / pers / jour,
- Les éventuels frais de parking dans les hôtels,
- La garantie annulation (2,5 % du forfait global).

ATTENTION POUR LA LOCATION DE VOITURE

PRIX COMPREND

- Obligation d'avoir une carte de crédit internationale à son nom pour caution (empreinte CB),
 - Age min 21 ans – permis de conduire depuis plus d'un an,
- Assurance dommages et collision (CDW), assurance vol (TP) du véhicule avec franchise,
 - Le km illimité.

PRIX NE COMPREND PAS

- Franchise de ± 900 € pour les cat B et ± 1 500 € pour cat C et D non rachetable en cas d'accidents à tort ou sans tiers qui sera restituée au retour si le véhicule n'a subi aucun dommage ou s'il n'y a pas eu vol du véhicule,
 - L'option rachat de franchise (SCDW) qui s'élève à ± 9 € / jour / cat B et 11 € / jour pour les cat C et D,
- Assurance dommages corporels du conducteur et des passagers, assurance effets personnels (PAI) : ± 20€ / jour,
 - Supplément jeune conducteur entre 21 et 25 ans : ± 15 € / jour,
 - Supplément 2^{ème} conducteur : ± 20 € / jour,
 - Siège bébé et rehausseur : ± 5 € / jour,
 - GPS : ± 10€ / jour,
- Essence, amendes, crevaisons ou dégât des pneus et tout incident ou panne provoquée par la consommation d'alcool, une conduite téméraire, ou l'utilisation illicite du véhicule.

La voiture doit être rendue avec le plein d'essence.

AUTOTOUR MADERE

Circuit de 08 jours / 07 nuits

Prix / personne Départ le samedi	Du 01/11 au 20/12/25 et du 03/01 au 28/03/26	Du 28/03 au 30/05/26*
Base 2 Adultes – voiture cat. B (chambre double)	873 €	1142 €
Base 3 Adultes – voiture cat. C (chambre triple)	862 €	1 118 €
Base 4 Adultes – voiture cat. D (2 chambres doubles)	893 €	1175 €
1 ^{er} Enfant de 2/11 ans (voiture cat. B avec 2 adultes)	620 €	809 €
Supplément ½ pension Adulte	255 €	
Supplément ½ pension Enfant 2/11 ans	125 €	

Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.

2^{ème} enfant en chambre quadruple : nous consulter.

***Hors fête des fleurs (nous consulter).**

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Funchal / Paris sur vol régulier TAP Portugal, Easyjet ou Transavia avec parfois une escale, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 52 € en mars 2025 et révisables,
- La location du véhicule,
- Le circuit tel que décrit dans le programme,
- Le logement en hôtels 3* réservés dans toutes les étapes,
- Les petits déjeuners,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Les déjeuners,
- Les dîners (sauf si formule ½ pension souscrite),
- Les boissons,
- Les excursions et visites possibles,
- Les frais de mise à disposition du véhicule à l'aéroport (à régler sur place) : env. 25€,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 2€ / pers / jour,
- Les éventuels frais de parking dans les hôtels,
- La garantie annulation (2,5 % du forfait global).

ATTENTION POUR LA LOCATION DE VOITURE

PRIX COMPREND

- Obligation d'avoir une carte de crédit internationale à son nom pour caution (empreinte CB),
 - Age min 21 ans – permis de conduire depuis plus d'un an,
- Assurance dommages et collision (CDW), assurance vol (TW) du véhicule avec franchise,
 - Le km illimité.

PRIX NE COMPREND PAS

- Franchise de ± 900 € pour les cat B et ± 1 500 € pour cat C et D non rachetable en cas d'accidents à tort ou sans tiers qui sera restituée au retour si le véhicule n'a subi aucun dommage ou s'il n'y a pas eu vol du véhicule,
- L'option rachat de franchise (SCDW) qui s'élève à ± 9 € / jour / cat B et 11 € / jour pour les cat C et D,
- Assurance dommages corporels du conducteur et des passagers, assurance effets personnels (PAI) : ± 20€ / jour,
 - Supplément jeune conducteur entre 21 et 25 ans : ± 4 € / jour,
 - Supplément 2^{ème} conducteur : ± 22 € / jour,
 - Siège bébé et rehausseur : ± 5 € / jour,
 - GPS : ± 10€ / jour,
- Essence, amendes, crevaisons ou dégât des pneus et tout incident ou panne provoquée par la consommation d'alcool, une conduite téméraire, ou l'utilisation illicite du véhicule.

La voiture doit être rendue avec le plein d'essence.

AUTOTOUR PORTUGAL

Circuit de 08 jours/07 nuits

Prix / personne Départ le samedi	Du 08/11 au 20/12/25 et du 10/01 au 28/03/26	Du 28/03 au 30/05/26
Base 2 Adultes – voiture cat. C (chambre double)	896 €	1273 €
Base 3 Adultes – voiture cat. D (1 chambre double + 1 single)	980 €	1389 €
Base 4 Adultes – voiture cat. D (2 chambres doubles)	842 €	1190 €
1 ^{er} Enfant de 2/11 ans (voiture cat. B avec 2 adultes)	659 €	938 €

**Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.
2^{ème} enfant en chambre quadruple : nous consulter.**

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Porto et Lisbonne / Paris sur vol régulier Transavia, Easyjet, Air France, TAP Portugal ou Vueling, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport de 75 € en mars 2025 et révisables,
- La location du véhicule,
- Le logement en hôtels 4* (hors centre-ville) réservés dans toutes les étapes,
- Les petits déjeuners,
- Une croisière sur le Douro le jour 3,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Les déjeuners et les dîners,
- Les boissons,
- Les excursions et visites possibles,
- Les frais d'abandon (voiture livrée à Porto mais rendue à Lisbonne – à régler sur place) : env. 180€,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 4€ / pers / jour,
- Les éventuels frais de parking dans les hôtels,
- La garantie annulation (2,5 % du forfait global).

ATTENTION POUR LA LOCATION DE VOITURE

PRIX COMPREND

- Obligation d'avoir une carte de crédit à son nom,
- Age minimum 21 ans + permis de conduire depuis plus de 1 an,
 - Assurance tout risque (collision & vol),
 - Kilométrage illimité,
- Frais immatriculation, Surcharge Aéroport et Gare, et les Taxes.

PRIX NE COMPREND PAS

- Franchise à payer sur place, non rachetable en cas d'accidents à tort ou sans tiers qui sera restituée au retour si le véhicule n'a subi aucun dommage ou s'il n'y a pas eu vol du véhicule,
- L'assurance Super Cover (SCDW) = rachat de franchise en cas de collision & vol : env. 190€,
- L'assurance PI pour le conducteur, les personnes transportées, et les bagages : env. 115€,
 - Conducteur additionnel : env. 12€ par jour,
- Supplément Jeune Conducteur (moins de 25 ans) : env. 150€,
 - GPS, siège auto,...
- Essence, amendes, crevaisons ou dégât des pneus et tout incident ou panne provoquée par la consommation d'alcool, une conduite téméraire, ou l'utilisation illicite du véhicule.

La voiture doit être rendue avec le plein d'essence.

AUTOTOUR ANDALOUSIE

Circuit de 08 jours / 07 nuits

Prix / personne Départ le samedi ou dimanche	Du 01/11 au 13/12/2025	Du 07/03 au 28/03/26	Du 28/03 au 09/05/26	Du 09/05 au 30/05/25
Base 2 Adultes – voiture cat. B (chambre double)	1272 €	1184 €	1598 €	1297 €
Base 3 Adultes – voiture cat. D (chambre triple)	1241 €	1154 €	1568 €	1266 €
Base 4 Adultes – voiture cat. D (2 chambres doubles)	1217 €	1130 €	1543 €	1242 €
1 ^{er} Enfant de 2/10 ans (voiture cat. B avec 2 adultes)	977 €	889 €	1303 €	1001 €

**Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.
2^{ème} enfant en chambre quadruple : nous consulter.**

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Malaga / Paris sur vol régulier Air Europa, Air France, Transavia ou Easyjet, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 41 € en mars 2025 et révisables,
- La location du véhicule,
- Le circuit tel que décrit dans le programme,
- Le logement en hôtels 3* réservés dans toutes les étapes,
- Les petits déjeuners,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Les déjeuners et les dîners,
- Les boissons,
- Les excursions et visites possibles,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 2€ / pers / jour,
- Les éventuels frais de parking dans les hôtels (env. 10 € / nuit),
- La garantie annulation (2,5 % du forfait global).

ATTENTION POUR LA LOCATION DE VOITURE

PRIX COMPREND

- Obligation d'avoir une carte de crédit internationale à son nom pour caution (empreinte CB).
 - Age min 21 ans permis de conduire depuis plus de 1 an.
- Assurance dommage / collision CDW (avec franchise), dommages matériels causés aux tiers (PAI) et le km illimité.

PRIX NE COMPREND PAS

- Franchise de ± 700 € à 900 € selon la catégorie, non rachatable en cas d'accidents à tort ou sans tiers qui sera restituée au retour si le véhicule n'a subi aucun dommage ou s'il n'y a pas eu vol du véhicule.
- Option FDW (Tous risques) : ± 20 € à 32 €/jour, selon la catégorie de véhicule,
 - Jeune conducteur âgé de 21 à 24 ans : ± 10 €/jour,
 - Assurance contre le vol,
 - GPS et siège auto...,
- Essence, amendes, crevaisons ou dégât des pneus et tout incident ou panne, provoqués par la consommation d'alcool, une conduite téméraire, ou l'utilisation illicite du véhicule.

La voiture doit être rendue avec le plein d'essence.

AUTOTOUR TOSCANE

Circuit de 08 jours/07 nuits

Prix / personne Départ le samedi	Du 01/11 au 20/12/25 et du 10/01 au 28/02/26	Du 28/02 au 04/04 et du 11/04 au 18/04/26	Du 04/04 au 11/04 et du 18/04 au 30/05/26
Base 2 Adultes – voiture cat. B (chambre double)	1236 €	1479 €	1655 €
Base 3 Adultes – voiture cat. C (chambre triple)	1168 €	1409 €	1584 €
Base 4 Adultes – voiture cat. D (2 chambres doubles)	1180 €	1422 €	1599 €
1 ^{er} Enfant de 2/11 ans (voiture cat. B avec 2 adultes)	919 €	1140 €	1315 €

**Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.
2^{ème} enfant en chambre quadruple : nous consulter.**

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Pise ou Florence / Paris sur vol régulier Air France, Easyjet ou Vueling, selon la disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 50 € en mars 2025 et révisables,
- La location du véhicule,
- Le circuit tel que décrit dans le programme,
- Le logement en hôtels 3* et 4* réservés dans toutes les étapes,
- Les petits déjeuners,
- Les dîners à Sienne et Montecatini,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Les déjeuners,
- Les dîners à Florence,
- Les boissons,
- Les excursions et visites possibles,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 6€ / pers / nuit,
- Les éventuels frais de parking dans les hôtels,
- La garantie annulation (2,5 % du forfait global).

PRIX COMPREND

- Obligation d'avoir une carte de crédit à son nom,
- Age minimum 21 ans + permis de conduire depuis plus de 1 an,
 - Assurance tout risque (collision & vol),
 - Kilométrage illimité,
- Frais immatriculation, Surcharge Aéroport et Gare, et les Taxes.

PRIX NE COMPREND PAS

- Franchise à payer sur place, non rachetable en cas d'accidents à tort ou sans tiers qui sera restituée au retour si le véhicule n'a subi aucun dommage ou s'il n'y a pas eu vol du véhicule,
- L'assurance Super Cover (SCDW) = rachat de franchise en cas de collision & vol : env. 190€,
- L'assurance PI pour le conducteur, les personnes transportées, et les bagages : env. 115€,
 - Conducteur additionnel : env. 12€ par jour,
- Supplément Jeune Conducteur (moins de 25 ans) : env. 150€,
 - GPS, siège auto,...
- Essence, amendes, crevaisons ou dégât des pneus et tout incident ou panne provoquée par la consommation d'alcool, une conduite téméraire, ou l'utilisation illicite du véhicule.

La voiture doit être rendue avec le plein d'essence.

AUTOTOUR CRETE

Circuit de 08 jours/07 nuits

Prix / personne Départ le samedi	Du 04/04 au 18/04 et du 02/05 au 16/05/26	Du 18/04 au 02/05/26	Du 16/05 au 30/05/26
Base 2 Adultes – voiture cat. B (chambre double)	1264 €	1364 €	1298 €
Base 3 Adultes – voiture cat. C (chambre triple)	1157 €	1257 €	1188 €
Base 4 Adultes – voiture cat. D (2 chambres doubles)	1229 €	1329 €	1263 €
1 ^{er} Enfant de 2/11 ans (voiture cat. B avec 2 adultes)	763 €	963 €	780 €

Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage la chambre de deux adultes.

2^{ème} enfant en chambre quadruple : nous consulter.

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / Héraklion / Paris sur vol Transavia, Air France, Sky Express ou Aegean airlines, selon la disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 45 € en mars 2025 et révisables,
- La location du véhicule,
- Le circuit tel que décrit dans le programme,
- Le logement en hôtels 3* réservés dans toutes les étapes,
- La ½ pension du dîner du jour 1 au petit déjeuner du dernier jour,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Les déjeuners,
- Les boissons,
- Les excursions et visites possibles,
- La taxe de résilience climatique (à régler sur place) : env. 7€ / pers / jour,
- Les éventuels frais de parking dans les hôtels,
- La garantie annulation (2,5 % du forfait global).

Pour la semaine d'extension à l'hôtel-club Cactus Beach 4*, nous consulter.

ATTENTION POUR LA LOCATION DE VOITURE

PRIX COMPREND

- Obligation d'avoir une carte de crédit internationale à son nom pour caution (empreinte CB).
- Age min 23 ans (cat B) et 25 ans (cat C et D) – permis de conduire depuis plus de 2 ans. Pour les conducteurs de plus de 65 ans, les assurances PAI sont obligatoires,
- Assurance dommage / collision CDW (avec franchise), dommages matériels causés aux tiers et le km illimité.

PRIX NE COMPREND PAS

- Franchise de ± 1000 € pour la cat B ; ± 1200 € pour cat C et ± 1800 € pour cat D, non rachatable en cas d'accidents à tort ou sans tiers qui sera restituée au retour si le véhicule n'a subi aucun dommage ou s'il n'y a pas eu vol du véhicule.
 - Rachat de franchise : ± 10 € / jour / cat B et C et ± 12 €/jour/cat D, fortement conseillée
 - Chauffeur supplémentaire : ≈ 3 € / jour,
 - Assurance perso couvrant le conducteur (PAI): ± 5€/jour,
 - Assurance contre le vol : ± 9 €/jour/cat B et C et ± 12€/jour/cat D
- Essence, amendes, crevaisons ou dégât des pneus et tout incidents ou panne provoquée par la consommation d'alcool, une conduite téméraire, ou l'utilisation illicite du véhicule

La voiture doit être rendue avec le plein d'essence.

AUTOTOUR REUNION

Circuit de 10 jours / 07 nuits

Prix / personne Départ le lundi	Du 03/11 au 01/12/25	Du 01/12 au 22/12/25	Du 05/01 au 16/02/26 et du 09/03 au 30/03/26	Du 16/02 au 09/03/26 et du 30/03 au 04/05/26	Du 04/05 au 01/06/26
Base 2 Adultes - voiture cat. « petite » (1 gîte 2 pers)	1793 €	1948 €	1768 €	2007 €	1888 €
Base 3 Adultes - voiture cat. « moyenne » (1 gîte 4 pers)	1802 €	1974 €	1794 €	2033 €	1914 €
Base 4 Adultes - voiture cat. « monospace » (1 gîte 4 pers)	1663 €	1838 €	1658 €	1898 €	1778 €
1 ^{er} et 2 ^{ème} Enfant 2/11 ans - voiture cat « petite » avec 2 adultes (1 gîte 4 pers)	1557 €	1700 €	1557 €	1748 €	1652 €

Le tarif enfant ne s'applique que s'il partage le gîte de deux adultes.

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le transport aérien Paris / La Réunion / Paris sur vol régulier Air France, Air Austral ou Corsair, selon disponibilité au moment de la réservation,
- Les taxes d'aéroport à 349 € en mars 2025 et révisables,
- La location du véhicule,
- Le logement au gîte Boucan Canot 4 épis,
- Les frais de livraison à l'aéroport,
- L'assistance rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- Les repas et les boissons,
- Les excursions et visites possibles,
- La taxe de séjour (à régler sur place) : env. 2 € / pers / jour,
- La garantie annulation (2,5 % du forfait global), **OU**
- La garantie annulation + extension pandémie (4 % du forfait global).

ATTENTION POUR LA LOCATION DE VOITURE

PRIX COMPREND

- Obligation d'avoir une carte de crédit internationale à son nom pour caution (empreinte CB).
- Age min 21 ans permis de conduire depuis plus de 2 ans.
- Assurance tous risques et le km illimité.

PRIX NE COMPREND PAS

- Franchise de ± 590 € à 3000 € (en cas de non souscription des options rachats de franchise), en cas d'accident responsable ou vol,
- Franchise réduite (si option rachat de franchise souscrite) de ± 100 € à 750 € selon la catégorie, non rachetable en cas d'accidents à tort ou sans tiers qui sera restituée au retour si le véhicule n'a subi aucun dommage ou s'il n'y a pas eu vol du véhicule.
- Option CDW et TPC (rachat partiel de franchise) : ± 10 € à 18 €/jour, selon la catégorie de véhicule,
 - Jeune conducteur âgé de 21 à 23 ans : ± 5 €/jour,
 - GPS : ± 8 €/jour,
 - Siège auto/rehausseur : ± 19 €/location,
- Essence, amendes, crevaisons ou dégât des pneus et tout incident ou panne, provoqués par la consommation d'alcool, une conduite téméraire, ou l'utilisation illicite du véhicule

La voiture doit être rendue avec le plein d'essence.

Quelques conseils pour bien préparer votre voyage en liberté

Un autotour, c'est voyager l'esprit léger au volant d'une voiture....

Art du Voyage se charge de toute la logistique de votre circuit (réservation des vols, location de voiture, hébergement, repas éventuels selon les formules), il ne vous reste plus qu'à profiter de la destination et à découvrir ses richesses, sa culture, ses paysages et personnages, selon votre gré, vos envies et votre budget.

Voici quelques petits conseils pour préparer au mieux ce voyage 100 % liberté !

AVANT VOTRE DÉPART :

Comme pour chaque voyage, assurez-vous d'être en possession de vos pièces d'identités en cours de validité, et de remplir toutes les formalités nécessaires selon la destination (par ex : formulaire ESTA pour les USA).

Il est également impératif que vous soyez munis de votre permis de conduire, ainsi que d'une carte bancaire internationale, qui vous seront demandés à votre arrivée par le loueur de voiture.

Selon les loueurs et les destinations, les conditions de location de voiture peuvent parfois différer un peu. Vous trouverez le détail de ce qu'elles comprennent dans votre carnet de voyage.

Dans votre carnet de voyage, vous retrouverez toutes les informations pratiques sur votre voyage (horaires d'avion, billets électroniques, bons d'échanges pour la voiture et les hôtels, coordonnées et plan d'accès aux hébergements...).

Nous vous joignons aussi toutes les informations touristiques qui vous permettront de commencer à préparer vos visites et excursions, avec des suggestions de visites, un guide touristique et des informations sur les étapes de votre autotour.



Attention certaines visites doivent être réservées, à l'avance, à votre arrivée, sur internet (comme par exemple l'Alhambra à Grenada, la Scala à Milan...).

PENDANT VOTRE CIRCUIT :

Vous êtes arrivés à destination, vous avez récupéré votre véhicule, désormais laissez-vous guider par vos envies de visites et de découverte.

Chaque jour, nous vous faisons des suggestions, pour vous aider à construire votre circuit...n'hésitez pas à « sortir des sentiers battus » et à faire selon vos désirs... vous êtes en circuit liberté, l'essentiel étant d'arriver le soir à l'étape réservée....

Si vous arrivez tardivement à l'hôtel (après 18h), et même si votre dîner n'est pas réservé, nous vous conseillons vivement de prévenir l'hôtel de votre heure d'arrivée. L'hôtelier pourra ainsi organiser au mieux votre accueil.

Merci de noter également que les frais de parking ne sont pas inclus dans de nombreux hôtels. Ils seront donc à votre charge. Renseignez-vous auprès de la réception de chaque hôtel.

IMPORTANT À SAVOIR LORSQUE VOUS CONDUISEZ :

Le code de la route et les limitations de vitesse doivent être respectés, même si vous êtes à l'étranger. Ainsi certains pays sont déjà équipés depuis de nombreuses années de radars tronçons ou autres moyens de contrôle auxquels on ne prête pas toujours attention. Alors, soyez vigilants, cela vous évitera de mauvaises surprises à votre retour de vacances.

LA LOCATION DE VOITURE, QUELQUES CONSEILS ET UN PETIT LEXIQUE :

INFORMATION IMPORTANTE : les agences de location de voiture proposent de manière générale un **surclassement** lors de votre arrivée à l'agence pour récupérer votre voiture, ainsi que des assurances complémentaires.

Veillez noter que ce surclassement et ces assurances sont payants et doivent être réglé par vous sur place.

Ce surclassement et ces assurances ne sont pas obligatoires et vous avez le droit de les refuser à moins que vous souhaitiez les accepter et de prendre à votre charge ces suppléments.

ATTENTION, INFORMATIONS VALABLES POUR TOUTES LES LOCATIONS DE VOITURE :

- La voiture doit être rendue à la même heure (durant les heures d'ouverture des agences de location) que lorsque vous l'avez prise le jour de votre arrivée, sinon une journée supplémentaire de location pourra vous être facturée par le loueur,
- La catégorie de voiture correspond à un groupe et non à un modèle spécifique,
- Les assurances ne couvrent pas l'essence, les amendes, crevaisons, dégât des pneus, jantes et bas de caisses, perte ou destruction des clefs et papiers du véhicule ; erreurs sur le type de carburant et tout incident ou panne provoquée par

la consommation d'alcool, une conduite téméraire ou infraction au code de la route, ou l'utilisation illicite du véhicule.

Lors de la prise en charge de votre véhicule de location, vous serez probablement pressé, et peut-être découragé par la lecture du contrat de location. Cependant, mieux vaut perdre quelques minutes pour éviter d'éventuels soucis après restitution du véhicule.

La prise en charge du véhicule

Une franchise, bien souvent incompréhensible, correspond généralement au montant du dépôt de garantie qu'exige le loueur. Cette somme vise à couvrir les dégradations que vous pourriez causer à la voiture. Soyez donc très vigilant.

La plupart des contrats mentionne comme clause « le véhicule est livré en parfait état de marche et de carrosserie », cependant certaines voitures sont livrées abîmées. À la remise des clefs, vous avez donc intérêt à examiner le véhicule et à mentionner sur le contrat tout défaut (bosse, rayures, pneus usés, siège abîmé...).

Dans certains pays, aucun agent ne vous accompagnera pour prendre en charge votre véhicule. Si vous constatez des dommages, faites-les inscrire sur votre contrat par l'agent qui contrôle la sortie des véhicules. Donc chaque fois que cela est possible, obtenez qu'un agent constate l'état du véhicule en votre présence. Cela évitera toute contestation plus tard.

Vérifiez également que le kilométrage de départ est identique à celui précisé sur le contrat de location. Le compteur kilométrique doit fonctionner : sa défaillance entraîne, selon certains contrats une indemnité kilométrique de 1000 km par jour, il est donc vital de contrôler ce point.

Attention ! La plupart des loueurs demandent que le dépôt de garantie soit versé par carte bancaire internationale, avec la mention « crédit », et au nom du conducteur principal. Ils inscrivent sur le contrat l'empreinte de la carte. Vous devez veiller à ce que le montant du dépôt soit précisé.

Sans cette précaution, vous ignorez la somme qui sera prélevée, et vous vous exposez à de mauvaises surprises. Notez aussi le niveau d'essence et le nombre de kilomètres, même quand la location est en kilométrage illimité.

La restitution du véhicule

Si vous devez laisser les clefs dans une « drop box » assurez-vous de ne pas vous tromper de compagnie de location. Vous devez rendre la voiture à l'heure : en cas de dépassement de la durée de location, le loueur facture une demi-journée, voir une journée supplémentaire.

Certains loueurs acceptent un léger dépassement de l'horaire, soyez méfiant et efforcez-vous de respecter cette contrainte.

Le véhicule doit être restitué dans le même état qu'au départ : en cas de dégâts, le loueur prélèvera le montant des réparations sur le dépôt de garantie.

Le réservoir d'essence doit être plein. Si vous choisissez de rendre la voiture sans le plein, merci de noter que les tarifs appliqués par les compagnies de location pour remplir le réservoir à votre place sont très élevés.

Assurances

Relisez bien votre contrat avant de le signer et si vous y voyez apparaître des produits optionnels d'assurance auxquels vous n'avez pas souhaité souscrire, faites-les immédiatement retirer de votre dossier.

Petit lexique

La L.I.S. : (Liability Insurance Supplement) ou assurance responsabilité civile ou encore assurance au tiers systématiquement incluse. C'est l'assurance la plus importante. Elle vous couvre pour les dégâts que vous pourriez causer aux tiers, biens ou personnes, en cas d'accident dont vous seriez responsable.

La CDW ou LDW : (Collision Damage Waiver ou Loss Damage Waiver) les termes américains CDW et LDW veulent dire la même chose. C'est la garantie « dommages matériels » en cas d'accident du véhicule loué, responsable ou non, qui prend en charge le montant des réparations. Toutefois, vous serez facturé d'une franchise incompréhensible dont le montant vous est précisé dans le contrat de location.

Option rachat de franchise : si vous souscrivez à cette option et en cas de dommages au véhicule loué, responsable ou non, vous serez exonéré du paiement de la franchise dont le montant vous est précisé dans le contrat de location. Par contre, même si vous n'avez pas d'accident, le montant du rachat de franchise n'est pas récupérable.

Option vol TP (Theft protection) ou TW : dans la plupart des pays, CDW couvre également le vol du véhicule. Ce n'est cependant pas toujours le cas et il est important de le vérifier au moment de la prise en charge du véhicule.

Option P.A.I. (Personal Accident Insurance) ou EP (Extended Protection – aux USA) : c'est l'assurance qui couvre les dommages corporels du conducteur et de ses passagers, qui est souvent en supplément.

Toute l'équipe d'Art du Voyage est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous assister dans l'organisation de votre séjour, alors n'hésitez pas à nous contacter.

*Nous vous souhaitons
un excellent voyage en liberté!!!*



CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE

Régissant les rapports entre les agences et leurs clients. Extrait du décret n°94-490 de juin 1994 en application de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyage sous de séjours

Conditions générales de vente

Art.95

Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours données lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art.96

Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les repas fournis ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;
- 12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
- 13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art.97

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que celui-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quel mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art.98

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Le nombre de repas fournis ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes pour séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

Clauses de la garantie annulation de voyage (en option : 2,5 % du montant du voyage TTC)

1. GARANTIES

La garantie « annulation de voyage » garantit au voyageur inscrit ayant souscrit cette option, le remboursement des acomptes ou de toute autre somme conservée par l'organisateur de voyage, déduction faite du montant des frais de dossier (0€ à 100€ par personne, selon le motif) ou du montant de l'assurance payée dans la limite des conditions de vente du voyage et du barème d'indemnisation, et exclusivement dans les cas suivants :

- A - En cas de décès, maladie grave, accident grave, complication de grossesse jusqu'à la 28^{ème} semaine, y compris les suites, séqueles, complications ou aggravation d'une maladie ou d'un accident constatés avant la souscription du voyage, entraînant l'hospitalisation ou la cessation de toute activité professionnelle du voyageur, de son conjoint, de ses enfants, de son père et de sa mère, de son beau-père ou de sa belle-mère, de son frère ou de sa sœur, de son oncle ou de sa tante, de la personne voyageant avec lui et figurant sur la même facture (maxi 4 pers ne faisant pas partie de la famille).
- B - En cas de causes dénommées : dommages matériels graves, y compris les locaux privés ou professionnels, convocation en tant que témoin ou juré d'assise, convocation pour une adoption d'enfant, convocation à un examen de natifrage en cas d'études supérieures, obtention d'un emploi salarié ou d'un stage rémunéré, licenciement économique, dommages graves à votre véhicule, contre-indication de vaccination, mutation professionnelle, suppression ou modification de vos congés par votre employeur, vol de vos papiers d'identité dans les 4 jours précédant votre voyage (voir les conditions de chaque motif dans la fascicule fourni sur demande).

2. LIMITATION DE LA GARANTIE

A - La garantie est limitée dans tous les cas au remboursement du voyage le jour de la survenance de l'événement garanti (paragraphe A et B du titre-Garantie), en vertu du barème figurant aux conditions d'annulation définies à la présente convention.

B - Exclusions dans tous les cas

Sont exclues de la garantie annulation telle que définie au titre 1. Garanties paragraphes A et B les annulations résultantes :

- a) événement, maladie ou accident ayant fait l'objet d'une 1^{ère} constatation, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Prévisions aux articles 101, 102 et 103 ci-dessus ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie, dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° Engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

- a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
- b) Pour les voyages et séjours de moins de 15 jours, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place du séjour.

Art.99

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision de céder son contrat avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une cession, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art.100

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les destinations auxquelles une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art.101

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception, soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; en avant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date du départ.

Art.102

Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception : l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art.103

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat repris dans un postulat du présent décret, le vendeur doit, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, des son retour, la différence de prix ; soit, si le proposer aucune prestation de remplacement ou si celle-ci est refusée par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

1. CONFIRMATION DE RESERVATION

La confirmation définitive de cette demande de réservation sera effective à réception d'un acompte élevé à 30 % du forfait global. Le solde sera réglé 45 jours avant la date du départ.

En cas de non règlement dans les délais impartis, le voyage sera considéré comme annulé du fait du client et pénalisé selon les barèmes indiqués dans nos conditions d'annulation. Aucun dossier de voyage ne sera délivré sans règlement préalable de la totalité des factures. La validité du présent contrat est fixée à 15 jours à compter de la date d'expédition. Passé ce délai, les différents options seront systématiquement annulées.

L'ART DU VOYAGE ne peut être tenu responsable d'une erreur de nom après l'envoi de la facture. En effet, le client s'engage à vérifier les noms indiqués sur la facture émise par l'ART DU VOYAGE. Il est très important de respecter l'orthographe des noms et prénoms de chaque participant (identique à ceux figurant sur la pièce d'identité avec laquelle l'agent va voyager) car toute modification d'orthographe entraîne des frais de modification propres à chaque compagnie aérienne que nous serions dans l'obligation de retrancher au client.

Pour éviter tout problème d'orthographe de noms ou prénoms, nous invitons le client à nous fournir la copie de la pièce d'identité des participants pour tous les départs à l'étranger.

Art du Voyage ne pourra être tenu responsable si l'un des participants voyage avec un passeport national d'identité périmé. C'est aussi de la responsabilité du participant de vérifier si le pays dans lequel il s'apprête à partir accepte des cartes nationales d'identité périmées de moins de 5 ans pour les cartes périmées délivrées entre le 02/01/04 et le 31/12/13.

2. PRESTATIONS ET PRIX

A - Prix

Les prix indiqués dans le contrat sont libellés en euros et sont établis en fonction des conditions économiques en vigueur à la date de la signature.

Toute modification de ces conditions, et notamment de la part monétaire ou des tarifs de transport aérien en particulier la hausse des taxes d'aéroport obligatoires et les surcharges carburant, peut entraîner un changement de prix. Pour les clients déjà inscrits, la révision à la hausse du prix du voyage ne pourra intervenir moins de 30 jours avant date prévue de leur départ. D'autre part, nos prix sont basés sur des tranches minimales de participants. En cas de réduction d'effectifs, l'ART DU VOYAGE se réserve le droit de réviser ces conditions. Enfin, les tarifs étant établis forfaitairement, aucun remboursement ne peut être exigé par un client qui se priverait de son fait de quelque service que ce soit et ce, même en cas de maladie ou d'accident entraînant soit un raccourcissement de la durée de l'activité commandée soit sa prolongation.

Nos prix sont calculés de manière forfaitaire incluant un ensemble de prestations décrites dans le programme. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits et ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, la première et la dernière journée se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. La durée du voyage est calculée depuis le jour de convocation à l'aéroport de départ jusqu'au jour de retour. Il est à noter que les prestations de nos forfaits (en demi-pension + petit déjeuner et dîner, en pension complète + petit déjeuner et dîner) correspondent au nombre de nuits réservées. Par exemple, un forfait de 7 nuits/montant comprend 7 petits déjeuners et 7 dîners. Enfin, aucun remboursement ne sera accordé en cas de modification de services par le client sur place. Nos prix ne comprennent pas tous les services antérieurs à l'enregistrement à l'aéroport de départ mentionnés dans la convocation, ni les services postérieurs à l'arrivée à l'aéroport de retour ainsi que les boissons (sauf mention contraire) et les dépenses à caractère personnel.

B - Révision sans transport

Pour toute réservation sans transport, les frais de dossiers, indépendamment des prestations achetées (transfert, hébergement...) sont applicables en : 25 € par personne.

C - Inscription de dernière minute

Toute inscription de dernière minute (>7 jours) entraînera une indemnité de 25 € par dossier correspondant aux frais de communication et aux frais techniques.

D - Retour différé

Un supplément est demandé pour un retour « différé » modifiant la commande initiale (suivant le même barème que pour la modification du nom d'un passager - voir 3 - Modification).

3. MODIFICATION

Toute modification de la commande initiale à moins de 30 jours du départ sera considérée comme une annulation. Toute modification du nom d'un passager (qui correspond à une annulation non employée) entraînera des frais propres à chaque compagnie aérienne.

Après le départ, les frais résultants de toute modification non autorisée par l'agence seront totaux à la charge du client qui ne pourra prétendre à aucun remboursement.

4. ASSURANCES

A - Assurance assistance rapatriement

ART DU VOYAGE a souscrit auprès de la compagnie MUTUAIDE ASSISTANCE une convention d'assistance N°4636 couvrant les participants dans le cas de maladie ou blessure survenant pendant la durée de leur voyage avec notamment le rapatriement médical de l'assuré et de son conjoint et des enfants (à charge fiscale), l'avance des frais médicaux, l'avance de caution pénale et de frais d'avocat. Voir montant et conditions dans la fascicule fourni sur demande.

B - Garantie annulation

Afin de garantir vos clients, nous leur suggérons de souscrire une garantie annulation d'un montant de 2,5 % du forfait total. Cette date est souscrite au moment de la signature du contrat et du versement du 1^{er} acompte.

En cas de souscription de cette garantie annulation, la totalité du séjour sera remboursé sauf le montant de la garantie annulation et les frais de dossier (0€ à 100€ par personne, selon le motif). Un certificat médical ou tout autre justificatif devra être impérativement fourni (voir paragraphe à cet effet).

5. ANNULATION

L'annulation d'une inscription entraîne les frais suivants :

- annulation intervenant à plus de 120 jours avant le départ : 5 % du montant du voyage ;
- entre 119 et 100 jours : 15 % du montant du voyage ;
- entre 99 et 60 jours : 30 % du montant du voyage ;
- entre 59 et 30 jours : 50 % du montant du voyage ;
- entre 29 et 15 jours : 75 % du montant du voyage ;
- entre 14 jours et 7 jours : 100 % du montant du voyage ;
- interruption de voyage : aucun remboursement.

Ces frais sont calculés par personne (sauf pour les formules locatives seules où ils sont calculés par dossier).

6. TARIFS ADULTES ET REDUCTIONS ENFANTS

Nos prix s'entendent en chambres à 2 lits. Les réductions prévues s'entendent aux seuls enfants (de 2 à moins de 12 ans à la date du départ) logés en lit(s) supplémentaire(s) dans une chambre occupée par 2 adultes.

Concernant les bébés (moins de 2 ans à la date du départ) les prestations et le barreau sont à régler sur place (en supplément).

7. SUPPLEMENT CHAMBRE INDIVIDUELLE

Le nombre de chambres individuelles étant limité généralement à 10 % du participants, l'accord de l'agence est impératif avant toute confirmation au client.

Un supplément est obligatoirement exigible pour tout participant qui ne peut être logé qu'en chambre individuelle.

Nota bene : les chambres individuelles ne sont généralement ni les plus confortables ni les mieux situées bien qu'elles fassent

Conditions particulières de vente

l'objet d'un supplément de prix. Quant aux chambres triples ou quadruples, ce sont le plus souvent le temps des chambres doubles permettant 1 ou 2 lits d'appoint. Elles sont, de plus, toujours extrêmement limitées en nombre.

8. TRANSPORT EN AUTO-CAR

ART DU VOYAGE veille au bon déroulement du voyage, sans toutefois être tenu responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de tiers. En particulier aucun remboursement ou indemnisation ne pourra intervenir au cas où les horaires imposés par les transporteurs aériens, maritimes ou terrestres entraîneraient un écourté de voyage, des frais supplémentaires tels que la nuit d'hôtel ou encore la prolongation du voyage. Il en va de même en cas de retard ou d'annulation du fait du transporteur. Cette modification ne constitue pas une annulation de notre fait et n'ouvre donc pas droit à une annulation de notre fait et n'ouvre donc pas droit à une annulation sans frais de la part du souscripteur. Néanmoins, ART DU VOYAGE s'efforcera de rechercher et de proposer les meilleures solutions possibles.

9. TRANSPORT AERIEN

ART DU VOYAGE veille au bon déroulement du voyage, sans toutefois être tenu responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de tiers. En particulier aucun remboursement ou indemnisation ne pourra intervenir au cas où les horaires imposés par les transporteurs aériens, maritimes ou terrestres entraîneraient un écourté de voyage, des frais supplémentaires tels que la nuit d'hôtel ou encore la prolongation du voyage. Il en va de même en cas de retard ou d'annulation du fait du transporteur. Cette modification ne constitue pas une annulation de notre fait et n'ouvre donc pas droit à une annulation sans frais de la part du souscripteur. Néanmoins, ART DU VOYAGE s'efforcera de rechercher et de proposer les meilleures solutions possibles.

10. CONDITIONS PARTICULIERES LIEES AUX VOLS SPECIAUX

A - Les conditions d'fréquent des avions charter obligent à rappeler que toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'un remboursement, même dans le cas d'un report de date. L'abandon d'une place sur un vol spécial pour emprunter un vol régulier entraîne le règlement intégral du prix du passage au tarif officiel. Dans le cas où le nombre de passagers serait insuffisant sur un vol, ART DU VOYAGE se réserve le droit de modifier le vol prévu afin de pouvoir regrouper les passagers sur d'autres vols, ainsi que le type d'appareil. Une telle modification ne s'effectuera qu'avec un préavis d'au moins 2 jours et ne saurait avancer ou retarder la date du vol prévu de plus de 24 heures. De plus en plus en raison de l'intensité du trafic aérien et suite à des événements indépendants de notre volonté (grèves, aléas techniques ou autres) des retards peuvent avoir lieu. Conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties. Aucune indemnisation ne pourra être accordée. Conformément au décret n°2006-315 du 17 mars 2006, ART DU VOYAGE annulera sans préavis de l'identité des compagnies aériennes dans la mesure du possible. Cette identité peut être modifiée et sera confirmée au plus tard 8 jours avant le départ et figurera sur la convocation de départ.

B - Les enfants (2 à 11 ans révolus) paient place entière sur vol spécial. Les moins de moins de 15 ans non accompagnés ne sont pas acceptés.

C - Les bébés (0 à 2 ans) occupent pas de siège et paient 4€ par vol aller-retour (tarif recouvré à la réservation). Prestations et becaeu à régler sur place (en supplément).

11. BAGAGES

Une franchise de 15 à 23 kg de bagages, selon les compagnies aériennes, est allouée chaque participant dans l'avion.

12. DESCRIPTION ET RESPONSABILITE

La description des itinéraires, des prestations sur place est établie selon les éléments en notre possession au moment de l'édition de nos documents. Toute modification portée à notre connaissance avant le départ sera transmise. Il peut arriver que nous soyons amenés, pour des raisons indépendantes de notre volonté, à changer les hôtels mentionnés. Dans ce cas, le nouvel hôtel proposé sera de même catégorie ou de catégorie supérieure. Nous tâcherons d'en informer le client avant le départ. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé. De même, dans certains pays, le déroulement des circuits peut être modifié de sens mais le contenu sera respecté (visite et étapes). Les descriptions des séjours proposés sont établies avec soin. Toutefois, si nos pas de valeur contractuelle et nous ne saurions être tenus pour responsables de certaines modifications opérées après parution de la brochure (exemple : piscine fermée pour travaux). Pour des raisons indépendantes de sa volonté, ART DU VOYAGE peut être amené à annuler un séjour ou voyage. Dans ce cas, le remboursement des sommes correspondantes versées, à l'exclusion de tous dommages et intérêts, dégage ART DU VOYAGE de toutes responsabilités lorsque l'annulation est imposée par :

- des circonstances de force majeure
- la sécurité des personnes

Cette annulation ne pourra intervenir moins de 21 jours avant la date de début de séjour (article 2 de l'arrêté interministériel du 14 juin 1982).

ART DU VOYAGE proposera le même produit à une autre période ou un produit équivalent à la même période. En cas de refus de cette proposition, le client pourra annuler sa réservation sans indemnité d'annulation. ART DU VOYAGE agit en qualité d'intermédiaire entre le client d'une part et les différents prestataires d'autre part, hôteliers, transporteurs, agents de voyages à l'étranger. De ce fait, ART DU VOYAGE ne pourra être tenu pour responsable de toute avarie ou accident intervenant du fait d'un prestataire qui en tout état de cause conserve les responsabilités propres à son activité selon la législation en vigueur dans le pays.

13. CONVOCATION - DOCUMENTS DE VOYAGE

Le client ne se présentant pas aux heures et lieux de rendez-vous fixé par l'agence de voyage ou ne fournissant pas les pièces nécessaires à la réalisation de son voyage (passport, carnet de vaccinations, visas...) ne pourra prétendre à aucun remboursement. Nous précisons à cet effet que les renseignements que nous fournissons sur les formalités s'adressent aux personnes de nationalité française et sont purement indicatifs, ceux-ci pouvant être modifiés par les autorités après l'impression de nos documents. Le client est donc tenu de se renseigner auprès des autorités compétentes avant son départ. De même, ART DU VOYAGE dégage sa responsabilité en cas de défaut d'enregistrement occasionné par un retard de rapprochement aérien, ferroviaire ou terrestre quel qu'en soit la cause.

14. LISTE DES PASSAGERS

Une liste devra être communiquée à l'agence dès la signature du contrat. Toute modification de nom d'un passager à compter de 35 jours du départ sera soumise à des frais de modification (paragraphe 3) ou à des frais d'annulation (paragraphe 5).

15. RECLAMATIONS

Si un service prévu n'a pas été fourni durant le voyage, une attestation signée par le prestataire doit parvenir à l'ART DU VOYAGE par les soins de l'agence afin que la réclamation soit prise en compte. Toute réclamation ou demande de remboursement de services non fournis doit être impérativement adressée à l'ART DU VOYAGE par lettre recommandée dans les 30 jours suivant le retour. Passé ce délai, ART DU VOYAGE ne sera plus en mesure d'intervenir.

16. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le fait de s'inscrire à l'un de nos séjours implique l'acceptation complète et sans réserve des présentes conditions d'inscription.

Notes



